



# Une éducation de qualité pour toutes et tous

Rapport du Canada pour la neuvième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement



**cme**c

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

Council of  
Ministers  
of Education,  
Canada



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO  
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

[www.unesco.ca](http://www.unesco.ca)

La réponse du Canada à la neuvième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement a été préparée conjointement par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la Commission canadienne pour l'UNESCO.

This report is also available in English under the title

**Quality Education for All**

*Canadian Report for the UNESCO Ninth Consultation of Member States on the Implementation of the Convention and Recommendation against Discrimination in Education*

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	iii
Sommaire administratif .....	1
Contexte de la réponse du Canada.....	1
Cadres juridiques.....	1
Une éducation de qualité pour toutes et tous.....	2
Difficultés persistantes .....	3
Section 1 – Le contexte de la réponse du Canada .....	5
Nature de ce rapport .....	5
Portrait démographique.....	6
Les systèmes d'éducation au Canada .....	7
Responsabilité.....	7
Les quatre piliers de l'apprentissage à vie.....	8
Différences entre régions .....	8
Section 2 – Cadres juridiques .....	9
Législation du gouvernement du Canada .....	9
Lois provinciales et territoriales.....	10
Lois et politiques sur l'éducation : de la lutte contre la discrimination à l'inclusion...	10
Le choix des parents .....	11
Section 3 – Une éducation de qualité pour toutes et tous.....	13
Apprentissage et développement de la petite enfance.....	13
Enseignement primaire et secondaire .....	14
La profession enseignante .....	19
Éducation postsecondaire.....	20
Apprentissage et développement des compétences des adultes .....	24
Résumé .....	29

Section 4 – Des difficultés persistantes .....	30
Répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation .....	30
Gouvernement du Canada .....	30
Gouvernements provinciaux et territoriaux .....	31
Protocoles d'entente avec divers organismes provinciaux et territoriaux .....	36
Réponse à la Commission de vérité et réconciliation du Canada.....	38
Améliorer la qualité de l'information et des données probantes sur l'éducation des Autochtones à l'échelle pancanadienne .....	41
Section 5 – Conclusion .....	43
ANNEXE – Sources .....	44
Sites Web relatifs à l'éducation .....	44
Législation .....	45
Publications .....	46

---

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Résultats des provinces en mathématiques, en lecture et en sciences par comparaison avec la moyenne canadienne, PISA 2012 .....	18
Tableau 2. Pourcentage de la population des 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, par groupe d'âge, Canada, 2014.....	21
Tableau 3. Taux d'accès au collège et à l'université des groupes sous-représentés et minoritaires, cohorte A de l'EJET, 2006, toutes les provinces .....	23
Tableau 4. Pourcentage de la population canadienne aux niveaux de compétence supérieurs et inférieurs en littératie, en numératie et en RP-ET, PEICA 2012-2015 .....	26



# SOMMAIRE ADMINISTRATIF

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) suit de près la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO le 14 décembre 1960. Le Canada n'étant pas partie à la convention, le présent rapport ne concerne que l'application de la recommandation. Cette neuvième consultation couvre la période de 2012 à 2015.

## Contexte de la réponse du Canada

2. Le Canada est un pays multiculturel et multiethnique dont la croissance démographique tient pour une bonne part à l'immigration. Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la population du pays était estimée à 35 851 774 personnes. Le Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais, mais plus de 200 premières langues sont rapportées. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, 20 p. 100 des Canadiennes et Canadiens sont nés à l'étranger et ont immigré au Canada. Environ 1,2 million d'immigrantes et immigrants sont arrivés entre 2006 et 2011, ce qui représente deux tiers de la croissance démographique du pays pendant cette période. Au total, 1 400 685 personnes se sont déclarées Autochtones, c'est-à-dire appartenant à l'une des Premières Nations ou à une communauté métisse ou inuite; c'est 4 p. 100 du total de la population canadienne. À l'ENM de 2011, plus de six millions de personnes, soit environ un cinquième de la population totale du pays, ont dit appartenir à une minorité visible.
3. C'est dans ce contexte pluraliste que les enseignantes et enseignants, les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales et la société civile du Canada travaillent à éliminer la discrimination et à rendre accessible à toutes et à tous une éducation de qualité, équitable et juste.

## Cadres juridiques

4. Les gouvernements du Canada ont établi un solide cadre juridique, fait d'un ensemble de lois et de politiques qui interdisent la discrimination fondée sur les motifs énumérés dans la convention et la recommandation, c'est-à-dire la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale, le statut économique et la naissance. Au Canada, l'éducation figure parmi les droits de la personne que garantissent au premier chef les lois fédérales, provinciales et territoriales.
5. En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les provinces ont le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation. Les territoires exercent des pouvoirs semblables, par délégation du gouvernement fédéral. La loi sur l'éducation ou la loi scolaire de chaque province ou de chaque territoire précise qui a le droit de fréquenter l'école et, malgré des différences dans la formulation des dispositions, les principes généraux sont les mêmes dans tous les cas : tous les enfants ont le droit de fréquenter une école publique s'ils répondent aux critères d'âge et de résidence, et cette scolarité doit leur être offerte gratuitement.

6. Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité de l'éducation des enfants qui vivent habituellement dans une réserve et fréquentent une école qui relève du gouvernement fédéral, de la province ou d'une bande.
7. En vertu des lois et des politiques en vigueur, le droit des élèves et des enfants de ne pas être soumis à la discrimination s'étend, outre l'éducation, à la qualité de l'expérience éducative. Dans cette optique, les provinces et les territoires du Canada suivent une démarche conceptuelle qui va au-delà de la lutte contre la discrimination pour favoriser une véritable inclusion. C'est dire que les valeurs et les convictions inhérentes à l'éducation sont centrées sur les intérêts des élèves, la promotion de la cohésion sociale, l'appartenance, l'égalité des possibilités de réussite et la participation active aux apprentissages.

## Une éducation de qualité pour toutes et tous

8. **Apprentissage et développement de la petite enfance** : Chaque province ou chaque territoire offre des programmes de maternelle à temps plein ou à mi-temps, obligatoires ou non. Huit d'entre eux offrent la maternelle à temps plein aux enfants de cinq ans. En 2014, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a publié le *Cadre du CMEC pour l'apprentissage et le développement des jeunes enfants* (CMEC, 2014a), qui présente une vision pancanadienne des premiers apprentissages adaptable à la situation et aux besoins particuliers de chaque province et de chaque territoire. Le respect de la diversité des enfants et des familles y figure en bonne place comme élément essentiel d'un système d'éducation équitable et inclusif.
9. **Systèmes d'éducation primaires et secondaires** : En 2013-2014, les inscriptions dans les écoles publiques primaires et secondaires se chiffraient à 4 706 025, ce qui représente la grande majorité de la population d'âge scolaire, c'est-à-dire des cinq à 17 ans (Statistique Canada, s. d.). En 2012, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (au terme du deuxième cycle du secondaire) a été de 85 p. 100 au Canada, compte tenu d'une différence de 6 p. 100 en faveur des élèves de sexe féminin. (Il s'agit du taux d'obtention du diplôme selon la terminologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et non de ce que nous entendons habituellement par ce terme, qui serait plutôt le « taux d'achèvement des études » dans la terminologie de l'OCDE.) Les résultats rapportés dans un document publié en 2012 par l'OCDE sous le titre *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* suggèrent que le Canada est, parmi les pays participant à cette évaluation, l'un des rares où l'on observe à la fois un rendement élevé et une grande équité, dont témoigne le faible écart entre les scores les plus élevés et les plus faibles en mathématiques, en lecture et en sciences. Il semble que certains facteurs, comme le statut socioéconomique des élèves, aient moins d'incidence au Canada que dans les autres pays.
10. **Éducation postsecondaire** : Selon le rapport *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2015* (Statistique Canada et CMEC, 2015), plus de la moitié des Canadiennes et Canadiens âgés de 25 à 64 ans avaient, en 2014, terminé un programme d'études collégial ou universitaire. Le pourcentage de titulaires d'un diplôme d'études collégiales au Canada excédait la moyenne de l'OCDE (8 p. 100), témoignant de la robustesse de ce secteur dans ce pays. D'autres études montrent que le niveau de scolarité des parents

et le revenu familial sont de puissants déterminants de la participation des élèves à l'éducation postsecondaire. Autre constatation : les taux de participation aux études universitaires et le taux d'obtention de diplômes universitaires parmi les populations autochtones sont de beaucoup inférieurs à ceux de la population non autochtone, mais le taux d'obtention du diplôme d'études collégiales est similaire.

11. **Apprentissage et développement des compétences des adultes** : En 2012, le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) a montré que les Canadiennes et Canadiens étaient les mieux dotés au regard des compétences incontournables du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Canada s'est révélé en outre le pays dont la main-d'œuvre était la plus compétente et la plus scolarisée parmi les pays de l'OCDE. Cependant, plusieurs segments de la population avaient des niveaux de compétence particulièrement faibles en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans un environnement technologique (RP-ET), notamment les personnes qui n'avaient pas terminé le secondaire, les immigrantes et immigrants ainsi que les Autochtones.

## Difficultés persistantes

12. Les statistiques présentées dans ce rapport montrent que les élèves autochtones sont, proportionnellement, beaucoup moins nombreux à obtenir un diplôme d'études secondaires et postsecondaires que les élèves de la population non autochtone. Ce sont les systèmes d'éducation des provinces et des territoires qui fournissent les services d'éducation aux élèves autochtones, sauf à ceux et celles qui fréquentent les écoles des réserves, qui relèvent du gouvernement fédéral. Collaborant par l'intermédiaire du CMEC, les ministres responsables de l'éducation ont fait de l'éducation des Autochtones l'un de leurs domaines d'action prioritaires au regard des quatre piliers de l'éducation. Cette section traite en particulier de la situation des élèves autochtones dans les systèmes d'éducation publique et de la façon dont les ministères responsables relèvent le défi de l'écart de rendement.
13. Il faut impérativement disposer de données de grande qualité, comparables et accessibles, sur les systèmes d'éducation en vigueur au Canada de même que sur leur rendement et leurs résultats, pour suivre les progrès de l'équité et de l'inclusion. La collecte et la diffusion des données auprès des différents systèmes ont grandement progressé, mais certaines limites demeurent. L'amélioration des données relatives aux apprenantes et apprenants autochtones, entre autres, est un élément fondamental de l'effort plus vaste entrepris pour éliminer l'écart entre les élèves autochtones et leurs homologues non autochtones sur le plan du rendement scolaire et du taux d'obtention du diplôme. Le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) continue d'élaborer des indicateurs et de chercher une méthode d'auto-identification des Autochtones qui faciliterait la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur les élèves de cette population. Par l'entremise de leur ministère de l'Éducation et en partenariat avec des organisations autochtones régionales et les communautés locales, les provinces et les territoires progressent dans l'élaboration d'indicateurs en vertu des politiques dont ils se sont dotés en vue de mieux répondre aux besoins de leur population autochtone.
14. Grâce à un robuste cadre législatif et stratégique qui interdit la discrimination, les systèmes d'éducation proposent désormais des services d'éducation largement inclusifs, auxquels toutes et tous peuvent participer et réussir au mieux de leurs capacités. Quelques difficultés perdurent, dont les plus importantes sont

l'éducation des populations autochtones, à tous les niveaux, et l'accroissement du taux de réussite de toutes et tous les élèves, y compris les élèves autochtones. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont conscients de l'attention particulière que nécessitent les élèves autochtones. En collaboration avec les communautés, les organismes et d'autres partenaires autochtones, ils comblent peu à peu l'écart de rendement de sorte que les Canadiennes et Canadiens de tous les milieux puissent bénéficier d'une éducation de qualité.



# SECTION 1 – LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU CANADA

## Nature de ce rapport

**Au Canada, les 13 provinces et territoires ont une responsabilité exclusive en matière d'éducation. Tous se sont engagés à éliminer toute forme de discrimination à quelque niveau que ce soit.**

15. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) suit régulièrement la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO le 14 décembre 1960. La convention, considérée comme l'un des piliers de l'éducation pour toutes et tous, contient 19 articles qui définissent la discrimination et établissent les objectifs et les politiques les plus susceptibles de produire un système qui en soit exempt. Toutefois, l'objectif de la convention et de la recommandation n'est pas seulement d'éliminer la discrimination, mais également de promouvoir l'adoption de mesures visant l'égalité des chances et un traitement identique pour toutes et tous en éducation.
16. La recommandation est formulée de façon à tenir compte de la diversité des États ainsi que de la capacité des divers systèmes juridiques et politiques de ratifier la convention, en particulier les États fédéraux comme le Canada. À l'exception de différences de terminologie et de portée légale, le contenu de la recommandation est identique à celui de la convention. La différence essentielle est que la convention a force exécutoire et que les États signataires doivent en incorporer les dispositions dans leur loi constitutive ou leur droit national. La recommandation, en revanche, n'est pas obligatoire en droit. C'est une norme que les États membres sont invités à appliquer et dont le but est d'orienter l'élaboration des lois et des pratiques.
17. Le Canada n'est pas signataire de la convention. Le présent rapport ne concerne donc que l'application de la recommandation. Les provinces et les territoires s'engagent à donner suite à celle-ci qui, du reste, reflète fort bien leurs priorités et leurs responsabilités en matière d'éducation.
18. L'UNESCO a consulté huit fois les États membres depuis l'adoption de la convention et de la recommandation. Cette neuvième consultation couvre la période de 2012 à 2015.
19. La convention donne de la discrimination une définition qui englobe toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement et, notamment d'écarter une personne ou un groupe, de limiter l'éducation à un niveau inférieur ou d'imposer des conditions incompatibles avec la dignité humaine. Comme on le verra dans le présent rapport, le cadre juridique en vigueur au Canada ne permet aucune de ces formes de discrimination ni d'autres, que ce soit en éducation ou dans d'autres sphères d'activité. Pour cette raison, plutôt que de rendre compte de la lutte contre la discrimination, le rapport du Canada porte surtout sur l'inclusion et sur la promotion de l'égalité des possibilités et de la réussite en éducation.
20. Au Canada, les 13 provinces et territoires ont une responsabilité exclusive en matière d'éducation. Tous se sont engagés à éliminer toute forme de discrimination à quelque niveau que ce soit. Le présent rapport ne recense pas toutes les activités et les textes de loi relatifs à la promotion de l'égalité des possibilités de 2012 à 2015 mais en donne un aperçu, ainsi que du degré d'accessibilité de l'éducation et des

niveaux d'obtention des diplômes dans les systèmes d'éducation publique, à tous les niveaux. Les politiques, les programmes et les ressources mis en œuvre pour relever le défi que représente encore le comblement de l'écart de rendement entre élèves autochtones et non autochtones témoignent des efforts continus que déploient les gouvernements et les enseignantes et enseignants pour que tous et toutes aient réellement les mêmes possibilités d'éducation.

21. Quatre rapports produits récemment par le CMEC en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) décrivent abondamment les activités des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires ainsi que de la société civile pour ouvrir à toutes et à tous des possibilités d'éducation égales :

- *Réponse du Canada aux Questionnaires de l'UNESCO sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014 : L'éducation pour le développement durable après 2014 et Rapport final de la DEDD.* <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/335/Canada-Response-UNESCO-DESD-2014-Questionnaires-1-and-2-FR.pdf>
- *Promouvoir l'égalité des chances en éducation : Rapport du Canada pour la huitième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.* [http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/289/2012.11\\_Promoting\\_Equality\\_of\\_Educational\\_Opportunity\\_FR.pdf](http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/289/2012.11_Promoting_Equality_of_Educational_Opportunity_FR.pdf)
- *Apprentissage et éducation des adultes : Rapport d'étape du Canada en vue du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des*

*adultes (GRALE) de l'UNESCO et de la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA).* [http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/283/GRALE\\_FR.pdf](http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/283/GRALE_FR.pdf)

- *Rapport à l'UNESCO et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies sur l'éducation aux droits de la personne : Rapport pour le Canada 2005-2009.* <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/267/hr-canada-report-2005-2009-fr.pdf>

## Portrait démographique

22. Le Canada est un pays multiculturel et multiethnique dont la croissance démographique tient pour une bonne part à l'immigration. Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la population du pays était estimée à 35 851 774 personnes. Certaines caractéristiques particulières mises en évidence par le recensement de 2011 et par l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), également de 2011, permettront de situer en contexte l'examen de l'accessibilité à l'éducation ainsi que de l'égalité en la matière.
23. **Langues :** Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais. Le recensement de 2011 fait état de plus de 19 millions d'anglophones et de plus de 7 millions de francophones. Signe de la diversité linguistique du pays, plus de 200 langues ont été indiquées en réponse à la question du recensement sur la langue première. C'est dire que plus d'un cinquième de la population (soit environ 6,6 millions de Canadiennes et Canadiens) parlaient une langue non officielle à la maison, soit à l'exclusion des deux langues officielles soit parallèlement à l'une des deux. Pour près de 97 p. 100 de ces personnes, l'autre langue était une langue immigrante, c'est-à-dire une langue associée à l'arrivée au Canada. De 2006 à 2011, par exemple, c'est la population disant parler le plus souvent le tagalog (une langue originaire des Philippines) à la maison qui a connu

**Le recensement de 2011 fait état de plus de 19 millions d'anglophones et de plus de 7 millions de francophones.**

- l'augmentation la plus considérable (+ de 64 p. 100). À cela s'ajoutent 12 groupes de langues autochtones comprenant plus de 60 langues et dialectes distincts. Au recensement de 2011, près de 213 500 Canadiennes et Canadiens ont répondu avoir pour langue première une langue autochtone. Deux langues inuites, l'inuktitut et l'inuinnaqtun, se parlent au Nunavut, l'un des territoires nordiques, et neuf langues autochtones sont énumérées dans la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest, ce qui signifie que le gouvernement fournit les services publics dans ces langues, sur demande.
24. **Immigration** : Selon l'ENM de 2011, une Canadienne ou un Canadien sur cinq (20,6 p. 100) est né à l'étranger et est arrivé au Canada comme immigrant. Entre 2006 et 2011, environ 1,2 million de personnes ont immigré au Canada, ce qui représente les deux tiers de la croissance démographique. La population immigrante fait état de près de 200 pays d'origine, mais l'Asie (y compris le Moyen-Orient) est restée la source la plus abondante entre 2006 et 2011. En 2011, le Canada était le pays du G8 qui comptait le pourcentage le plus élevé de personnes nées à l'étranger et l'un des plus élevés de tous les pays occidentaux.
25. **Population autochtone** : Selon l'ENM de 2011, 1 400 685 personnes se sont déclarées Autochtones, c'est-à-dire qu'elles ont répondu être membres de l'une des Premières Nations ou d'une communauté métisse ou inuite, ce qui représente 4,3 p. 100 du total de la population canadienne. Les Premières Nations représentaient 2,6 p. 100 du total, contre 1,4 p. 100 pour les Métisses et Métis et 0,2 p. 100 pour les Inuites et Inuits. La population autochtone croît beaucoup plus rapidement que la population non autochtone. Fait d'importance pour les systèmes d'éducation, les enfants et les jeunes de 24 ans ou moins comptent pour près de la moitié (46,2 p. 100) de ce segment, par comparaison avec 29,4 p. 100 chez les non-Autochtones.
26. **Diversité** : L'ENM de 2011 fait état de plus de 6 millions de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible; c'est environ un cinquième de la population totale du pays. Ce segment est passé de 16,2 p. 100 du total en 2006 à 19,1 p. 100 en 2011. Cette augmentation est attribuable en grande partie à l'immigration en provenance de pays non européens depuis quelques décennies. Les minorités visibles représentent en effet 78 p. 100 des immigrantes et immigrants arrivés entre 2006 et 2011. Parmi elles, les groupes sud-asiatiques, chinois et noirs étaient les plus nombreux. Par ailleurs, en réponse à l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, près de 3,8 millions (14 p. 100) de Canadiennes et Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont dit avoir une incapacité. La prévalence des incapacités augmente avec l'âge et va de 4 p. 100 parmi les 15 à 24 ans à 43 p. 100 chez les 75 ans et plus.
27. C'est dans ce contexte de pluralisme social que les enseignantes et enseignants du Canada, les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales et la société civile travaillent à éliminer la discrimination et à fournir à toutes et à tous une éducation de qualité, équitable et juste.

## Les systèmes d'éducation au Canada

### Responsabilité

28. Au Canada, l'éducation est décentralisée. Il n'y a donc pas de ministère fédéral de l'éducation ni de système pancanadien intégré. La *Loi constitutionnelle de 1867* attribue en exclusivité aux provinces la responsabilité de légiférer en la matière, sauf pour l'éducation des enfants autochtones qui vivent habituellement dans une réserve. Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité de l'éducation des enfants autochtones qui fréquentent une école relevant de la province, du gouvernement fédéral ou d'une bande. Comme le précisent les lois fédérales de

création des trois territoires que sont le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, chacun des trois a une responsabilité comparable. Il y a dans les 10 provinces et les trois territoires initiaux un ministère de l'éducation dont relèvent l'organisation, la prestation et l'évaluation des services d'éducation primaire et secondaire. Les établissements d'enseignement postsecondaire jouissent d'un degré d'autonomie variable à l'égard du gouvernement provincial ou territorial. Les ministres responsables de l'éducation dans les provinces et les territoires se réunissent au CMEC pour discuter de questions d'intérêt mutuel, lancer ensemble des initiatives éducationnelles et représenter les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation à l'échelle pancanadienne et internationale.

### Les quatre piliers de l'apprentissage à vie

29. Dans une déclaration ministérielle intitulée *L'Éducation au Canada – Horizon 2020* (CMEC, 2008b), le CMEC a établi quatre piliers de l'apprentissage à vie, accompagnés d'engagements qui correspondent aux éléments de la recommandation de l'UNESCO :

- **Apprentissage et développement de la petite enfance** : Tous les enfants doivent avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité, qui les prépare à apprendre dès leur entrée à l'école.
- **Systèmes scolaires primaires et secondaires** : Tous les enfants inscrits dans nos systèmes scolaires du primaire au secondaire méritent

un enseignement et des possibilités d'apprentissage inclusifs, qui leur permettent d'acquérir des compétences de calibre mondial en littératie, en numératie et en sciences.

- **Enseignement postsecondaire** : Le Canada doit accroître le nombre d'étudiantes et étudiants qui font des études postsecondaires par le renforcement de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire.
- **Apprentissage et développement des compétences des adultes** : Le Canada doit développer un système accessible, diversifié et intégré d'apprentissage et de développement des compétences des adultes qui permette de satisfaire aux besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de formation.

### Différences entre régions

30. Il y a certes de nombreuses similarités entre les systèmes d'éducation des provinces et des territoires, mais également de grandes différences, tributaires de la géographie, de l'histoire, de la culture et des besoins qui en résultent pour les populations. La nature exhaustive et diversifiée et la grande accessibilité des systèmes d'éducation reflètent l'importance que la société accorde à l'éducation. Le document intitulé *L'Éducation au Canada : une vue d'ensemble* (CMEC, s. d.) fournit des informations plus précises sur les systèmes d'éducation au Canada.

**Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) représente les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation à l'échelle pancanadienne et internationale.**



## SECTION 2 – CADRES JURIDIQUES

**L'éducation est au rang des principaux droits de la personne au Canada. Les lois sur l'éducation et les lois scolaires des provinces et des territoires renforcent concrètement le principe de l'égalité d'accès.**

31. La *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* interdit toute forme de discrimination de nature à écarter une personne ou un groupe de l'accès à l'enseignement, à limiter son éducation à un niveau inférieur ou à lui imposer des conditions incompatibles avec la dignité humaine. Elle affirme la nécessité d'interdire la discrimination et d'assurer l'égalité des chances. Les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires se sont dotés, chacun à son niveau, d'un solide cadre juridique qui officialise la recherche de l'égalité. En outre, l'éducation est au rang des principaux droits de la personne au Canada. Les lois sur l'éducation et les lois scolaires des provinces et des territoires renforcent concrètement le principe de l'égalité d'accès. Les politiques et les ressources en élargissent l'application à la création de milieux d'apprentissage favorables et de programmes d'étude inclusifs.

### Législation du gouvernement du Canada

32. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* concrétise le principe selon lequel chacune et chacun doivent bénéficier des mêmes possibilités. La Loi interdit toute forme de discrimination sur la base de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'état matrimonial, de la situation de famille, de l'état de personne graciée ou de la déficience. Elle complète la définition des pratiques discriminatoires en déclarant illégal le fait de priver une personne de biens, de services, d'installations ou de lieux d'hébergement pour l'un des motifs illicites énumérés ci-dessus. L'accès à l'éducation est inclus dans cette interdiction.

33. La *Charte canadienne des droits et libertés* énonce que « [l]a loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et [que] tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques ». Elle établit que ces droits garantis « n'[ont] pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques ».

34. Selon la *Loi sur la citoyenneté*, toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne, de naissance ou par choix, ont les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, mais également les mêmes obligations, devoirs et responsabilités.

35. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* précise que « le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne ».

36. En mars 2010, le gouvernement du Canada a ratifié la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, qui est un instrument international de protection des droits de la personne élaboré par l'Organisation des Nations

Unies pour protéger les droits et la dignité des personnes ayant un handicap. Les principales obligations qu'elle impose ont trait à la non-discrimination et aux accommodements raisonnables et comportent des dispositions particulières sur l'éducation.

37. En novembre 2010, le Canada s'est joint à d'autres pays à l'appui de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, réaffirmant ainsi son engagement à promouvoir et à protéger les droits des Autochtones au Canada et dans le monde. La Déclaration énonce les droits individuels et collectifs des Autochtones, notamment leur droit à la protection et à la défense de leur culture, de leur identité et de leur langue, le droit à l'emploi, à la santé et à l'éducation et autres éléments fondamentaux. En mai 2016, le Canada a annoncé qu'il appuyait désormais sans réserve la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, réaffirmant son engagement à l'adopter et à être guidé par elle, dans le respect de la Constitution canadienne.

### Lois provinciales et territoriales

38. Pour protéger leur population de la discrimination et protéger les droits de la personne, les provinces et les territoires se sont dotés de leurs propres lois et procédures ainsi que d'une commission des droits de la personne ou d'un organisme équivalent. Ces commissions font connaître les droits et les lois contre la discrimination en plus d'entendre et de régler les plaintes de discrimination. L'éducation fait partie des services visés et est donc incluse dans chaque instrument juridique relatif aux droits de la personne.
39. L'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCCDP) est un regroupement de 12 organismes officiels chargés d'administrer les lois fédérales, provinciales et territoriales sur les droits de la personne. La Colombie-Britannique et le Nunavut n'ont pas de commission de ce genre, mais ont un tribunal des droits
- de la personne. Le site Web de l'ACCCDP (<http://www.cashra.ca/fr/liens.html>) fournit des liens vers les sites particuliers de ces organismes et vers les lois pertinentes.
40. À quelques variations près selon la province ou le territoire, les lois et codes des droits de la personne protègent contre la discrimination ou un refus de services fondés sur l'âge, la couleur, la race, l'ascendance, l'origine ethnique ou nationale, la citoyenneté, une condamnation pénale, les convictions politiques, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle, l'association, la foi ou la religion, l'état familial et matrimonial, un handicap physique et mental, y compris la dépendance, ainsi que la source du revenu. Les lois fédérales, provinciales et territoriales englobent autant les individus et les entreprises que les services visés.

### Lois et politiques sur l'éducation : de la lutte contre la discrimination à l'inclusion

41. La loi sur l'éducation ou la loi scolaire de chaque province ou de chaque territoire précise qui a droit de fréquenter l'école. Bien que chaque loi diffère par ses dispositions particulières, les principes généraux restent les mêmes : tous les enfants qui répondent aux critères d'âge et de résidence ont le droit de fréquenter une école publique dont les services doivent être gratuits pour les élèves et leurs parents.
42. Les systèmes scolaires reflètent les valeurs protégées par les lois en créant et en maintenant des conditions propices à la réussite et au traitement équitable de toutes et de tous. Les lois sur l'éducation garantissent également des aménagements ou accommodements raisonnables pour répondre aux besoins spéciaux de certaines et certains élèves en matière d'apprentissage. Certains gouvernements provinciaux ou territoriaux se sont dotés d'un code de conduite qui énonce les normes de comportement auxquelles doivent se conformer tous les membres de la communauté scolaire pour que l'école soit un milieu sûr et propice

aux apprentissages et respecte les droits d'autrui.

43. La protection des élèves contre la discrimination englobe non seulement l'accès à l'éducation mais également la qualité de l'expérience éducative même. Au-delà de la notion de lutte contre la discrimination, les autorités de l'éducation ont adopté le concept de l'éducation véritablement inclusive, centrée sur les intérêts des élèves, la promotion de la cohésion sociale, l'appartenance, des chances égales de réussite et une participation active aux apprentissages. Voici quelques exemples d'initiatives récentes en ce sens.

- En 2014, le CMEC a publié le *Cadre du CMEC pour l'apprentissage et le développement des jeunes enfants* (CMEC, 2014a). Ce cadre présente une vision pancanadienne des premiers apprentissages qui est adaptable à la situation et aux besoins particuliers de chaque province et de chaque territoire. Il est conçu pour aider les ministères de l'Éducation et leurs partenaires à élaborer des politiques et des initiatives visant à améliorer la qualité et à assurer la continuité des apprentissages dès la petite enfance et par la suite. Le respect de la diversité des enfants et des familles y est présenté comme un élément essentiel d'un système d'éducation équitable et inclusif.
- En 2014, l'Ontario a mis à jour sa *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*, dont le but est de dépister et d'éliminer les préjugés et les obstacles systémiques qui limitent les possibilités d'apprentissage des élèves. L'un des principaux objectifs est d'aider les conseils scolaires de la province à revoir et/ou à élargir le contenu ou la mise en œuvre de leurs politiques sur l'éducation inclusive et à en surveiller l'application, conformément aux principes directeurs et aux objectifs énoncés dans la stratégie.

- En 2013, le gouvernement du Canada et le CMEC ont conclu un nouveau *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*. Il s'agit d'une entente pluriannuelle et multilatérale entre le gouvernement et le CMEC, qui l'a signée au nom de l'ensemble des provinces et des territoires. Le protocole établit les principaux paramètres de collaboration entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui concerne les langues officielles dans l'enseignement. Il offre un mécanisme par lequel le gouvernement fédéral contribue aux coûts engagés par les provinces et les territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

44. Le document intitulé *L'évolution des systèmes éducatifs : Rapports du Canada. Second rapport – L'éducation pour l'inclusion au Canada : la voie de l'avenir* (CMEC, 2008a) présente une information plus détaillée sur les politiques et les pratiques de l'éducation inclusive au Canada.

## Le choix des parents

45. Le choix des parents est un élément primordial des systèmes d'éducation au Canada. Selon leur province ou leur territoire de résidence, les parents peuvent envoyer leurs enfants dans une école publique neutre ou non confessionnelle, une école confessionnelle séparée, de langue française ou anglaise, ou une école privée, financée ou non par les deniers publics. Ils peuvent aussi choisir l'enseignement à domicile. Les écoles publiques et séparées qui sont financées par les deniers publics accueillent environ 93 p. 100 de toutes et de tous les élèves (CMEC, s. d.). La législation et les pratiques relatives à la création des systèmes éducatifs séparés et des

établissements d'enseignement privés varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Les pages 13 à 16 de la *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : Rapport sur la situation au Canada – Septembre 2007* (CMEC et CCU, 2007) renseignent sur les politiques provinciales et territoriales concernant le choix des parents.

46. Le principe de l'accessibilité reste essentiel : en effet, chaque enfant a droit gratuitement à l'éducation publique. Autre constante : les élèves fréquentant une école publique ne sont pas tenus de prendre part à une pratique ou à un enseignement religieux si leurs parents souhaitent les en exempter ou si les enfants (qui, dans certains cas, doivent être officiellement reconnus comme indépendants et présenter une demande écrite) en demandent l'exemption.

**Le principe de l'accessibilité reste essentiel : en effet, chaque enfant a droit gratuitement à l'éducation publique.**



## SECTION 3 – UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

47. Les systèmes d'éducation qui adhèrent aux principes d'une éducation inclusive et exempte de discrimination assurent l'égalité d'accès et s'efforcent d'offrir l'égalité des chances de réussir et d'obtenir un diplôme. Les données et les indicateurs de l'éducation recueillis à l'échelle pancanadienne et internationale reproduits dans le présent rapport montrent les progrès accomplis et ce qu'il reste à faire au regard de la recommandation.

### Apprentissage et développement de la petite enfance

**Tous les enfants doivent avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité, qui les prépare à apprendre dès leur entrée à l'école.**

48. Les premières années de l'enfance se caractérisent par une croissance exceptionnelle des capacités physiques, sociales, affectives et cognitives ainsi que de la capacité de communiquer. Bien entendu, les premières expériences influent sur le rendement scolaire, mais elles ont également des répercussions considérables sur la réussite sociale et économique et sur la capacité future d'une personne à contribuer de manière constructive à la collectivité. La recherche montre que les enfants qui réussissent le mieux à l'école sont celles et ceux qui ont été soutenus, encouragés et stimulés dès les premières années. L'apprentissage intentionnel par le jeu donne l'occasion aux enfants d'examiner, de poser des questions, de résoudre des problèmes et de recourir à la pensée critique. À la maison, dans une garderie ou dans un milieu consacré aux premiers apprentissages, il favorise la réussite sociale, affective et scolaire de l'enfant, qui s'en trouvera avantagé pendant toute sa scolarité jusqu'à la fin du secondaire; elle ou il aura plus de facilité à se trouver un emploi intéressant et rémunérateur et à mener une vie satisfaisante. Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, Statistique Canada estimait à

un peu plus de 1,93 million le nombre d'enfants âgés de quatre ans ou plus, au Canada, et à environ 1,95 million le nombre d'enfants de cinq à neuf ans.

49. En 2008, les ministres responsables de l'éducation ont présenté un objectif ambitieux en matière d'apprentissage et de développement de la petite enfance au Canada, à savoir « tous les enfants doivent avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité [pour être] disposés à apprendre dès leur entrée à l'école ». À la suite de cette initiative, le secteur de l'éducation a réalisé de rapides améliorations aux niveaux provincial, territorial et pancanadien. L'un des principaux progrès observés dans un certain nombre de provinces et de territoires est l'intégration des services d'éducation et de garderie dans le but d'offrir aux enfants une expérience d'apprentissage continue jusqu'au début de la scolarisation formelle. Les provinces et les territoires ont établi leur propre cheminement vers l'apprentissage et le développement de la petite enfance, soit en confiant ces services à leur ministère de l'Éducation, soit en créant un organisme interministériel pour en faciliter la coordination.

50. En 2014, le CMEC a publié le *Cadre du CMEC pour l'apprentissage et le développement des jeunes enfants* (CMEC, 2014a). Ce cadre présente une vision pancanadienne des premiers apprentissages qui est adaptable à la situation et aux besoins particuliers de chaque province et de chaque territoire.

51. Pour donner suite à un engagement du CMEC envers l'un des piliers de l'éducation décrit dans *L'Éducation au Canada – Horizon 2020* (CMEC, 2008b), les provinces et les territoires ont formé en 2011 le Groupe de travail sur l'apprentissage et le développement

de la petite enfance, composé de représentantes et représentants des 13 provinces et territoires. Sa fonction est d'enrichir les connaissances collectives de ses membres sur l'apprentissage de la petite enfance à la lumière de quatre thèmes : la gouvernance, la formation et le renforcement des capacités, les programmes d'études et la qualité des milieux d'apprentissage ainsi que l'évaluation. Le travail du groupe permet une discussion éclairée sur la qualité des programmes destinés à la petite enfance au Canada.

52. Chaque province ou chaque territoire offre des programmes de maternelle à temps plein ou partiel, obligatoires ou non. Huit instances offrent la maternelle à temps plein à tous les enfants de cinq ans. L'Ontario l'offre à tous les enfants de quatre ans. Depuis 2008, un certain nombre de provinces et de territoires ont adopté la maternelle à temps plein, augmentant les ressources et les investissements consacrés à la petite enfance, fidèles en cela à la tendance internationale. Ainsi, Terre-Neuve-et-Labrador a inauguré un programme de maternelle universel à temps plein en septembre 2016. Le budget, voté par la province le 27 mars 2014, prévoyait un investissement de 35,4 millions de dollars sur trois ans dans ce volet, qui amorce la deuxième phase de la stratégie adoptée par la province en faveur des premiers apprentissages et publiée sous le titre *Learning from the Start* (apprendre dès les premières années).
53. À ce jour, l'unique source de données pancanadiennes sur les inscriptions, les dépenses et le personnel dans le secteur de la petite enfance est l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS) de Statistique Canada, qui procure certaines données sur les programmes de maternelle et de jardin d'enfants. L'enquête ne tient toutefois pas compte des programmes offerts à la petite enfance hors du système d'éducation formel (notamment les programmes de services sociaux).

Des efforts de collaboration ont été entrepris pour recueillir des données plus exhaustives, afin de brosser un portrait représentatif des programmes destinés à la petite enfance au Canada et de fournir à nouveau des rapports sur ce sujet à l'OCDE. Pour un état des lieux plus détaillé, consulter l'*International Report Card on Public Education: Key Facts on Canadian Achievement and Equity* (bulletin international sur l'éducation publique : faits essentiels sur les progrès et l'équité au Canada) (Parkin, 2015, p. 9).

54. Les provinces et les territoires reconnaissent l'importance de l'apprentissage intentionnel par le jeu comme base d'une expérience positive dans les programmes à la petite enfance ainsi que pour l'apprentissage, la santé et le bien-être futurs, et divers programmes ont été créés ou modifiés pour servir le plus grand nombre possible d'enfants.

## Enseignement primaire et secondaire

55. Chaque province et chaque territoire s'est doté de lois, de politiques, de programmes et de pratiques visant à édifier un système d'enseignement primaire et secondaire qui reflète le mieux l'histoire, la culture et les besoins de sa population en matière d'éducation. L'âge de la scolarisation obligatoire varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais la plupart exigent que les jeunes fréquentent l'école de six à 16 ans. Dans certains cas, la scolarisation commence à l'âge de cinq ans et dans d'autres, elle s'étend jusqu'à 21 ans.
56. Dans la plupart des provinces et des territoires, la fréquentation scolaire s'étend sur 12 ans, le primaire durant de six à huit ans et le secondaire couvrant les quatre à six années du reste de la scolarité obligatoire. Dans certains endroits, le cœur de cette période de 12 ans s'appelle « école secondaire du premier cycle » ou « école secondaire intermédiaire ». Au Québec, les 11 années du primaire et du secondaire peuvent être suivies d'une formation professionnelle ou

d'une formation collégiale.

57. L'accessibilité de l'éducation est un indicateur parmi d'autres du succès des politiques et des pratiques de la lutte contre la discrimination. En 2013-2014, l'effectif des écoles primaires et secondaires publiques était de 4 706 025 jeunes, ce qui représente la grande majorité de la population d'âge scolaire, c'est-à-dire des cinq à 17 ans (Statistique Canada, s. d.).
58. Selon le rapport intitulé *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2015* (Statistique Canada et CMEC, 2015), le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (ou de l'école secondaire du deuxième cycle) au Canada était de 85 p. 100 en 2012 (il s'agit du taux d'obtention du diplôme selon la terminologie de l'OCDE et non de ce que nous entendons habituellement par ce terme, qui serait plutôt le « taux d'achèvement des études » dans la terminologie de l'OCDE). Ce chiffre indique la probabilité qu'une personne obtienne le diplôme d'études secondaires au cours de sa vie. La majorité des autres États membres de l'OCDE ont également fait état d'un taux d'au moins 80 p. 100, la moyenne comparable étant de 85 p. 100 en 2013. Au Canada, le taux d'obtention du diplôme était plus élevé chez les filles (88 p. 100) que chez les garçons (82 p. 100), ces chiffres étant semblables aux moyennes de l'OCDE.
59. Le taux de décrochage se calcule entre autres à partir du pourcentage des personnes âgées de 20 à 24 ans qui ne fréquentent pas l'école et qui n'ont pas terminé le secondaire. Au Canada, ce pourcentage a diminué régulièrement, passant de 17 p. 100 en 1990-1991 à 8 p. 100 en 2011-2012 (Emploi et Développement social Canada [EDSC], 2016). La diminution touche les hommes et les femmes : en 1990-1991, la proportion est passée en effet de 19 p. 100 chez les hommes et de 14 p. 100 chez les femmes à 10 p. 100 et 6 p. 100, respectivement, en 2011-2012. Bien que les pourcentages soient toujours plus faibles chez les

femmes que chez les hommes, l'écart se comble peu à peu. Entre 1990-1991 et 2011-2012, les taux ont diminué dans toutes les provinces, conformément à la tendance pancanadienne. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse avaient les pourcentages de décrochage les plus élevés au début des années 1990, mais leur moyenne a diminué de plus de la moitié entre 2009-2010 et 2011-2012. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que la diminution a été la plus considérable, le taux chutant de 20 p. 100 à 9 p. 100. Selon un document publié en 2010 par Statistique Canada sous le titre *Étude : Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs* (Statistique Canada, 2010), les taux de décrochage, en 2009-2010, étaient inférieurs chez les jeunes immigrantes et immigrants adultes à ceux de leurs homologues nés au Canada. Cependant, malgré une amélioration partout au pays, les taux de décrochage restent supérieurs hors des grandes villes, dans les territoires et chez les jeunes Autochtones.

60. Les mesures de rendement éclairent d'une autre manière l'égalité des chances et du traitement et la lutte contre la discrimination. Ainsi, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE permet d'évaluer le rendement en sciences, en mathématiques et en lecture de plus d'un demi-million d'élèves de 15 ans dans 65 pays et économies, dont 21 000 au Canada (OCDE, 2014). L'édition de 2012 portait principalement sur les mathématiques. Le Canada y a obtenu un score moyen de 518, ce qui est bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE, qui était de 494, ce qui incline à croire que les élèves du Canada conservent un bon rendement dans le contexte mondial. Parmi les pays de l'OCDE, seuls la Corée, le Japon et la Suisse ont fait mieux.
61. En plus de ces bons scores d'ensemble, les résultats du PISA 2012 pour le Canada contenaient d'importants indices d'égalité sur le plan du rendement :

**L'accessibilité de l'éducation est un indicateur parmi d'autres du succès des politiques et des pratiques de la lutte contre la discrimination.**

- Afin de mesurer l'égalité des résultats de l'enseignement, le PISA étudie la différence entre les élèves dont le rendement est élevé (90<sup>e</sup> centile) et ceux et celles dont le rendement est faible (10<sup>e</sup> centile). L'écart entre les deux extrêmes s'est révélé plus petit au Canada que dans les autres pays de l'OCDE, en moyenne, dans les trois disciplines évaluées (mathématiques, lecture et sciences). Ce résultat signifie que les systèmes d'éducation du Canada arrivent à une mesure d'équité légèrement supérieure.
  - Plus de 85 p. 100 des élèves du Canada ont eu un score équivalent au niveau de compétence de base en mathématiques, soit neuf points de pourcentage de plus que la moyenne de l'OCDE. Le pourcentage des élèves canadiennes et canadiens qui ont atteint les niveaux supérieurs de rendement en mathématiques était plus élevé (16 p. 100) que la moyenne de l'OCDE (13 p. 100), alors que le pourcentage des scores de niveau inférieur en mathématiques (14 p. 100) était significativement inférieur à la moyenne de l'OCDE (23 p. 100). Ce résultat signifie que 14 p. 100 des élèves du Canada avaient des difficultés considérables en mathématiques.
  - Le Canada s'est distingué par l'équité des systèmes d'éducation des provinces et des territoires, se classant au second rang des pays de l'OCDE à cet égard, selon le pourcentage d'écart entre les scores obtenus en mathématiques que peuvent expliquer les différences socioéconomiques entre les écoles. Dans tous les pays membres de l'OCDE, sauf en Finlande, il est apparu que le statut socioéconomique du quartier de naissance des élèves ainsi que de l'école locale fréquentée avaient plus de répercussions sur le rendement scolaire qu'au Canada.
62. Par ailleurs, le PISA 2012 a mis au jour d'importantes différences entre les garçons et les filles en mathématiques, confirmant les évaluations pancanadiennes et internationales antérieures. Dans tous les pays de l'OCDE, la différence moyenne entre les deux groupes a été de 11 points en faveur des garçons, résultat assez semblable à celui du Canada (10 points). Au Canada, le pourcentage des élèves dont le rendement était faible (inférieur au niveau 2) était assez proche chez les garçons et chez les filles (soit 13 p. 100 et 14 p. 100 respectivement), mais les garçons ont été plus nombreux que les filles à atteindre les niveaux supérieurs de rendement (19 p. 100 contre 14 p. 100 respectivement). Le PISA 2012 évaluait aussi la lecture et les sciences, quoique moins en détail que les mathématiques. Comme à l'évaluation de 2000, les filles ont eu un rendement nettement supérieur à celui des garçons en lecture dans tous les pays participants. Au PISA 2012, les filles ont obtenu en moyenne des scores de 38 points supérieurs à celui des garçons, alors qu'au Canada la différence était de 35 points. En sciences, en revanche, aucune différence significative n'a été observée entre les garçons et les filles au Canada, mais les garçons ont mieux fait que les filles, en moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE.
63. Selon *PPCE 2013 : Rapport de l'évaluation pancanadienne en sciences, en lecture et en mathématiques* (CMEC, 2014b), qui rend compte du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), une importante étude pancanadienne comparable au PISA, 91 p. 100 des élèves canadiennes et canadiens de 8<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> secondaire) âgés de 13 ans obtiennent ou surpassent le niveau de rendement attendu en sciences. Le rapport compare également le rendement des garçons et des filles. À cet égard, les résultats sont semblables à ceux des études internationales : il n'y a pas de différences significatives en sciences, mais les filles réussissent mieux que les garçons en lecture. Contrairement à ce que montrent les résultats du PISA 2012,

**Plus de 85 p. 100 des élèves du Canada ont eu un score équivalent au niveau de compétence de base en mathématiques, soit neuf points de pourcentage de plus que la moyenne de l'OCDE.**

**Le Canada était au deuxième rang des pays de l'OCDE pour le pourcentage d'élèves issus de l'immigration qui parlent à la maison une langue différente de la langue d'évaluation du PISA.**

- en revanche, les garçons et les filles présentent un rendement similaire en mathématiques.
64. Le PISA 2012 comparait le rendement en mathématiques des élèves des systèmes d'éducation anglophones et francophones de sept provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Alberta, Manitoba et Colombie-Britannique). Les scores des élèves des minorités linguistiques – c'est-à-dire les élèves du système de langue anglaise au Québec et les élèves du système de langue française dans les six autres provinces – ont été comparés aux scores des élèves du système de la langue majoritaire. Dans l'ensemble du Canada, les scores moyens des élèves des systèmes scolaires francophones ont été supérieurs à ceux des élèves des systèmes de langue anglaise. Les moyennes des élèves du système francophone au Québec et du système anglophone en Ontario ont été supérieures à celles de leurs homologues de la même province. Pour ce qui est du rendement en lecture et en sciences au PISA 2012, le rendement relatif des élèves des deux systèmes variait selon la province et la discipline :
- En lecture, les différences de rendement entre les systèmes anglophones et francophones n'étaient pas très grandes à l'échelle du Canada, mais les scores des élèves des systèmes de la majorité linguistique ont été supérieurs à ceux de leurs homologues des systèmes de la minorité linguistique dans quatre des sept provinces.
  - En sciences, les scores des élèves des systèmes scolaires anglophones ont été supérieurs à ceux des élèves des systèmes francophones partout au Canada, et les scores des élèves des systèmes de la majorité linguistique ont été supérieurs à ceux de leurs homologues des systèmes de la minorité linguistique dans cinq des sept provinces.
65. Environ 30 p. 100 des élèves de 15 ans évalués au Canada par le PISA 2012 étaient issus de l'immigration. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que la moyenne de 11 p. 100 de l'ensemble des pays de l'OCDE. Au Canada, 13 p. 100 des élèves étaient des immigrantes et immigrants de première génération, c'est-à-dire des élèves nés à l'étranger qui avaient peut-être fait une partie de leur scolarité ailleurs; la moyenne de l'OCDE était de 5 p. 100. Le Canada était au deuxième rang des pays de l'OCDE pour le pourcentage d'élèves issus de l'immigration qui parlent à la maison une langue différente de la langue d'évaluation du PISA, soit 14 p. 100. La moyenne de l'OCDE était de 6 p. 100. Le PISA 2012 comparait aussi les résultats de trois groupes : les élèves non immigrantes et non immigrants, nés au Canada de parents eux-mêmes nés au Canada; les élèves immigrantes et immigrants de deuxième génération nés et scolarisés au Canada, mais de parents nés à l'étranger; et les élèves immigrantes et immigrants de première génération. Les rendements en mathématiques des élèves de familles immigrantes de première ou de deuxième génération et ceux des élèves non immigrantes et non immigrants ne présentaient pas de différences significatives. Ce résultat est très positif, en particulier si on le compare au rendement en mathématiques de la moyenne des pays de l'OCDE. À l'échelle du Canada, toutefois, le PISA a montré quelques différences d'importance, les scores des élèves de familles immigrantes étant soit inférieurs soit supérieurs à ceux des élèves non issus de l'immigration, selon la province ou le territoire. Pour une analyse plus détaillée des résultats, consulter *Immigrantes et immigrants au Canada : Le milieu socioéconomique a-t-il de l'importance?* (ESDC et CMEC, 2015).
66. Le rendement moyen est certes une indication utile du rendement global des élèves du Canada, mais il peut masquer d'importantes différences entre provinces, ce que montrent effectivement les résultats du PISA 2012. En fait, les

provinces peuvent être regroupées en trois niveaux de rendement selon que les scores sont inférieurs, égaux ou supérieurs à la moyenne canadienne. En mathématiques, seuls les scores des élèves du Québec sont supérieurs à la moyenne canadienne. Le tableau 1 montre les résultats des provinces en mathématiques, en lecture et en sciences.

67. En comparaison, les résultats du PPCE 2013 ont aussi mis au jour des différences marquées entre les provinces canadiennes. C'est au Québec que l'on observe les meilleurs scores en mathématiques, qui sont au-dessus de la moyenne canadienne. Les scores des élèves de l'Alberta et de l'Ontario sont égaux à la moyenne canadienne, ceux de l'Ontario étant supérieurs à ceux de l'Alberta. Enfin, les scores des élèves de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de

Terre-Neuve-et-Labrador sont inférieurs à la moyenne canadienne.

68. Pour des raisons historiques et sociales, exposées en détail dans la section 4 ci-dessous, le niveau de scolarité des élèves autochtones n'a jamais égalé celui de la population non autochtone. Cet écart est largement confirmé par la recherche. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, le nombre d'Autochtones de 25 à 64 ans qui n'avaient pas terminé le secondaire était de 29 p. 100, contre 12 p. 100 chez les non-Autochtones. Selon un rapport publié en 2010 par Statistique Canada sous le titre *Étude : Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs 1990-1991 à 2009-2010*, de 2007 à 2010, le pourcentage moyen de décrocheuses et décrocheurs, sur trois ans, parmi les Autochtones âgés de 20 à 24 ans, soit les membres des Premières Nations vivant hors des réserves ou d'une communauté métisse ou inuite, a été de 23 p. 100,

**Tableau 1. Résultats des provinces en mathématiques, en lecture et en sciences par comparaison avec la moyenne canadienne, PISA 2012**

	<b>Résultats inférieurs à la moyenne canadienne</b>	<b>Résultats égaux à la moyenne canadienne</b>	<b>Résultats supérieurs à la moyenne canadienne</b>
<b>Mathématiques</b>	Île-du-Prince-Édouard Terre-Neuve-et-Labrador Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick Manitoba Saskatchewan	Alberta Colombie-Britannique Ontario	Québec
<b>Lecture</b>	Terre-Neuve-et-Labrador Île-du-Prince-Édouard Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick Manitoba Saskatchewan	Alberta Ontario Québec	Colombie-Britannique
<b>Sciences</b>	Terre-Neuve-et-Labrador Île-du-Prince-Édouard Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick Québec Manitoba Saskatchewan	Ontario	Alberta Colombie-Britannique

Source : CMEC (2013)

contre 9 p. 100 chez les non-Autochtones (Statistique Canada, 2010).

69. Dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité des possibilités en éducation, les autorités compétentes doivent vérifier dans quelle mesure elles servent l'intégralité de la population. En effet, veiller au développement du plein potentiel de toutes et tous les élèves, peu importe leur milieu social, est un principe fondamental de l'éducation publique au Canada. Le Canada se classe toujours dans les premiers rangs sur le plan de l'équité et du rendement; c'est également l'un des rares pays de très forte immigration où il n'y a pas d'écart de rendement significatif entre immigrantes et immigrants et non-immigrantes et non-immigrants, ni entre enfants riches et enfants pauvres. Cependant, certains segments de la population scolaire ne réussissent pas aussi bien que les autres. Des programmes et des politiques axés principalement sur les élèves autochtones ont été mis en place pour combler cet écart qui persiste et pour assurer l'inclusion et la réussite. Ils sont décrits à la section 4 – Des difficultés persistantes.

## La profession enseignante

70. Les enseignantes et enseignants de toutes les provinces et de tous les territoires suivent une formation initiale, généralement dans une université. Dans les trois territoires, cette formation a lieu dans un collège, qui collabore avec une université de l'une des provinces. La modification des programmes de formation se fait en collaboration entre les établissements, les gouvernements, les associations du domaine et les professionnels, souvent au terme de consultations publiques. Le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants en exercice relève des ministères de l'Éducation, des conseils ou des commissions scolaires, des universités, des associations et des syndicats professionnels ainsi que d'organisations non gouvernementales ayant une expertise particulière.

71. Les données de *Regards sur l'éducation 2015* (OCDE, 2015a) et d'un rapport publié récemment par l'OCDE sous le titre *Perspectives des politiques de l'éducation 2015* (OCDE, 2015b) brossent le portrait de l'état de la profession enseignante au Canada. Par rapport aux autres pays de l'OCDE, le temps d'enseignement y est supérieur à la moyenne et le temps d'instruction, inférieur. En 2012, le salaire du personnel enseignant était plus élevé que la moyenne de l'OCDE, tous niveaux d'enseignement confondus, et plus élevé que celui du personnel homologue d'autres secteurs d'activité ayant des compétences équivalentes. L'effectif estimé des classes était inférieur à la moyenne.

72. Les provinces et les territoires progressent encore à grands pas s'agissant d'améliorer l'encadrement pédagogique par des investissements dans le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants. Voici quelques initiatives récentes en la matière.

- Reconnaisant l'importance d'investir dans une formation de haute qualité pour donner à ses enseignantes et enseignants les moyens d'améliorer le rendement des élèves, l'Île-du-Prince-Édouard a proposé un modèle renouvelé d'apprentissage professionnel, exposé dans le *Rapport sur l'apprentissage professionnel* (2013) et fondé sur des pratiques actuelles du système d'éducation de la province ainsi que sur des pratiques mises en évidence par la recherche. Le rapport recommande entre autres : 1) de restructurer le calendrier scolaire de façon à y incorporer des jours réservés au perfectionnement professionnel; 2) de réorganiser le programme d'études pour le rendre plus simple à utiliser et à gérer; et 3) de promouvoir l'apprentissage professionnel à l'école et des plans d'auto-évaluation à l'intention du personnel enseignant.

**Les provinces et les territoires progressent encore à grands pas s'agissant d'améliorer l'encadrement pédagogique par des investissements dans le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants.**

- Le programme sur l'École de leadership pédagogique de la Nouvelle-Écosse (ELPNE) vise à doter les directeurs et directrices d'écoles et d'autres autorités du domaine de l'éducation d'une formation de niveau supérieur à partir de normes établies. L'objectif est d'améliorer la capacité du personnel d'offrir aux élèves un encadrement pédagogique de nature à développer leur apprentissage et à favoriser leur réussite dans les écoles publiques de la province. L'obtention d'un diplôme en encadrement pédagogique est la preuve d'un engagement sérieux envers la pratique. Le diplôme accroît et confirme les compétences et les connaissances. Il est décerné aux professionnelles et professionnels qui satisfont à ces normes rigoureuses.
73. Le CMEC et Partenariat en éducation (organisme pancanadien sans but lucratif) ont été les hôtes du Sommet international sur la profession enseignante de 2015, organisé en collaboration avec l'OCDE et l'Internationale de l'éducation. Le sommet a réuni des délégations de 20 pays formées de ministres de l'Éducation, de chefs de syndicats, d'enseignantes et enseignants qui se sont démarqués dans leur domaine, d'autres spécialistes de l'éducation ainsi que des observatrices et observateurs. Le thème était « Mettre en œuvre des politiques et des pratiques hautement efficaces en enseignement », articulé en trois sujets interreliés et essentiels à la réussite des systèmes d'éducation : développer et promouvoir un leadership efficace, valoriser le personnel enseignant et renforcer son efficacité, et favoriser l'innovation afin de créer des environnements pédagogiques adaptés au XXI<sup>e</sup> siècle. Les discussions sont résumées dans un rapport intitulé *Mettre en œuvre des politiques et des pratiques hautement efficaces en enseignement* (Asia Society, 2015).

## Éducation postsecondaire

74. L'éducation postsecondaire est offerte dans des établissements publics ou privés qui proposent, selon leur nature, des programmes de durée variable menant à des grades, des diplômes, des certificats ou des attestations. Les universités et les collèges universitaires offrent principalement des programmes menant à des grades, mais également à des diplômes ou à des certificats, souvent liés à une désignation professionnelle. Les collèges, les collèges communautaires et les établissements de formation technique et professionnelle offrent des programmes menant à des diplômes et à des certificats et, dans certains cas, à des grades ou à deux années de crédits transférables à une université. Les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et les établissements privés du Québec offrent une gamme de programmes théoriques de deux ans, qui sont des préalables à des études universitaires, de même que des programmes techniques d'une durée de trois ans qui préparent les étudiantes et étudiants au marché du travail.
75. Ce survol de l'éducation postsecondaire renseigne sur les taux de scolarisation et de participation et, en particulier, sur les groupes qui, historiquement, n'y ont jamais beaucoup participé ni bien réussi.
76. Selon le rapport *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2015* (Statistique Canada et CMEC, 2015), plus de la moitié des Canadiennes et Canadiens âgés de 25 à 64 ans en 2014 avaient terminé un programme collégial ou universitaire, un quart de la population canadienne avait un diplôme d'études collégiales et 28 p. 100 avaient complété leur éducation par un grade universitaire. En outre, 11 p. 100 étaient titulaires de certificats ou de diplômes décernés par des écoles professionnelles ou au terme d'une formation en apprentissage. Le tableau 2 ci-dessous indique le niveau d'études postsecondaires de divers groupes d'âge.

**Tableau 2. Pourcentage de la population des 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, par groupe d'âge, Canada, 2014**

	<i>Groupe d'âge</i>				
	<b>25 à 64 ans</b>	<b>25 à 34 ans</b>	<b>35 à 44 ans</b>	<b>45 à 54 ans</b>	<b>55 à 64 ans</b>
<b>Université</b>	28	33	34	25	22
<b>Collège</b>	25	24	27	26	23
<b>Total</b>	53	57	61	51	45

Source : Statistique Canada et CMEC (2015)

77. Le pourcentage de titulaires de diplômes de niveau collégial au Canada dépasse de loin la moyenne de l'OCDE, qui s'établit à 8 p. 100, ce qui atteste la solidité de ce secteur dans notre pays. À l'université, les résultats sont plus proches, soit 28 p. 100 au Canada par comparaison avec une moyenne de 24 p. 100 dans les autres pays de l'OCDE. De 2005 à 2014, le pourcentage de la population canadienne qui a fait des études postsecondaires a augmenté de huit points de pourcentage, passant de 46 à 54 p. 100.
78. Si les hommes et les femmes se distinguent dès la fin du secondaire, les différences entre les sexes sont encore plus prononcées au niveau postsecondaire. Au collège comme à l'université, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'inscrire et à obtenir leur diplôme (Statistique Canada, 2015). Dans ce dernier cas, la différence est plus marquée au collège (29 p. 100 de femmes et 21 p. 100 d'hommes) qu'à l'université (30 p. 100 de femmes et 26 p. 100 d'hommes). À l'université, les femmes sont plus nombreuses à obtenir un diplôme, quel que soit le champ d'études, à l'exception des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques (STGM). Pour une étude détaillée sur la sous-représentation des femmes dans les programmes de STGM, voir *Regards sur la société canadienne : Les différences entre les sexes dans les programmes de sciences, technologies, génie, mathématiques et sciences informatiques (STGM) à l'université* (Statistique Canada, 2013b).
79. À l'ENM de 2011, environ 671 400 adultes âgés de 25 à 64 ans se sont dit Autochtones (membres de l'une des Premières Nations ou d'une communauté métisse ou inuite). En 2011, près de la moitié (48 p. 100) des Autochtones avaient un diplôme d'études postsecondaires, parmi lesquels 14 p. 100 étaient titulaires d'un certificat de métier, 21 p. 100 d'un diplôme d'études collégiales, 4 p. 100 titulaires d'un certificat ou d'un diplôme inférieur au baccalauréat délivré par une université et 10 p. 100 d'un grade universitaire. Par contre, près des deux tiers (65 p. 100) de la population non autochtone âgée de 25 à 64 ans avaient un diplôme d'études postsecondaires en 2011. La participation des Autochtones aux études postsecondaires était semblable à celle des populations non autochtones au niveau des métiers et du collège, mais il y avait un écart considérable au niveau universitaire (Autochtones, 10 p. 100 et non-Autochtones, 27 p. 100). Il y avait aussi une différence marquée dans le pourcentage des Autochtones sans certificat, diplôme ou grade (30 p. 100) par comparaison avec les non-Autochtones du même groupe d'âge (12 p. 100). Le rapport intitulé *Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada* (Statistique Canada, 2011c) contient une analyse plus détaillée sur ce sujet.
80. Nombre d'obstacles empêchent les étudiantes et étudiants autochtones d'être admis dans les collèges et les universités et d'y réussir. Beaucoup vivent dans des communautés éloignées et les études supérieures les forcent à s'installer

dans des villes beaucoup plus grandes que leur collectivité d'origine. Une part d'entre eux aurait sans doute besoin de soutien pour réussir la transition vers les études postsecondaires. Les provinces, les territoires et les établissements d'enseignement ainsi que les communautés autochtones ont instauré des politiques et des programmes et signé des ententes de collaboration pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants autochtones. Il existe par exemple des programmes créés et conçus spécialement pour les Autochtones étudiant en éducation, en droit et en commerce ainsi que des programmes en études autochtones. On trouve aussi des structures de soutien particulières, qui offrent des lieux de rencontre et de conseils, des programmes préparatoires et une assistance financière.

81. Statistique Canada a publié en 2011 un rapport intitulé *Participation aux études postsecondaires dans les groupes sous-représentés et minoritaires* (Statistique Canada, 2011b), fondé sur des données de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET). Les chercheurs ont étudié en 2006 cette cohorte formée de jeunes âgés de 21 ans. Comme le montre le tableau 3, quatre facteurs ont eu une profonde incidence sur les taux de participation aux études postsecondaires : le revenu familial, la scolarité des parents, le statut d'immigrante ou immigrant et l'appartenance à la population autochtone. Les auteurs ont observé que « dans l'ensemble, pour les groupes historiquement sous-représentés dans l'éducation postsecondaire, le taux de participation aux études universitaires en particulier est bien inférieur à celui des autres jeunes, alors que dans tous les cas (exception faite des jeunes Autochtones), le taux de participation de ces jeunes aux études collégiales est légèrement supérieur à celui des jeunes des groupes de comparaison » (Statistique Canada, 2011b, par. 7).

82. Une analyse plus approfondie de ces données, publiée récemment dans un article intitulé *Access and Barriers to Postsecondary Education: Evidence from the Youth in Transition Survey* (accès et obstacles aux études postsecondaires : les indications de l'EJET) (Finnie, Mueller et Wismer, 2015), livre des résultats similaires. Les auteurs ont étudié les relations entre les caractéristiques du milieu des jeunes Canadiennes et Canadiens et leur participation aux études postsecondaires au Canada. Le niveau de scolarité des parents s'est imposé comme le plus important déterminant de l'accès aux études postsecondaires. Les jeunes dont les parents avaient le niveau de scolarité le plus élevé étaient plus susceptibles de faire des études postsecondaires et de choisir l'université plutôt que le collège. Le revenu familial reste un indicateur important, mais son effet est réduit lorsque le niveau de scolarité des parents est pris en compte.

83. Comme le montre le tableau 3, les enfants des immigrantes et immigrants de première et de deuxième génération ont été proportionnellement plus nombreux à participer aux études postsecondaires que les jeunes qui n'étaient pas issus de l'immigration. Les études sur la relation entre l'immigration et le niveau de scolarité sont nombreuses. Dans un document de travail présenté en 2012 et intitulé *Access to Postsecondary Education among First and Second Generation Children of Canadian Immigrants* (accès aux études postsecondaires parmi les enfants des immigrantes et immigrants de première et de deuxième génération au Canada), Finnie et Mueller (2012) partent de l'ensemble de données de l'EJET pour explorer les taux de participation aux études postsecondaires des jeunes Canadiennes et Canadiens, issus ou non de l'immigration. Les résultats suivants sont dignes de mention :

- L'écart des taux de participation entre étudiantes et étudiants immigrants d'une part et

**Il existe des programmes créés et conçus spécialement pour les Autochtones étudiant en éducation, en droit et en commerce ainsi que des programmes en études autochtones.**

<b>Tableau 3. Taux d'accès au collège et à l'université des groupes sous-représentés et minoritaires, cohorte A de l'EJET, 2006, toutes les provinces</b>			
	<b>Collège</b>	<b>Université</b>	<b>L'un ou l'autre</b>
	Pourcentage		
<b>Tous</b>	33,0	41,7	74,7
<b>Revenu familial</b>			
Revenu inférieur à 50 000 \$	34,8	31,4	66,2
Revenu supérieur à 50 000 \$	32,1	46,9	79,0
<b>Niveau de scolarité des parents</b>			
Inférieur au niveau postsecondaire	36,6	24,3	60,9
Études postsecondaires partielles, pour le moins	31,5	49,2	80,7
<b>Statut d'immigrant</b>			
Immigrantes et immigrants de première génération	29,6	57,0	86,6
Immigrantes et immigrants de deuxième génération	30,0	53,0	83,0
Non-immigrante ou non-immigrant	34,2	37,0	71,2
<b>Statut d'Autochtone</b>			
Autochtone	28,0	23,1	51,1
Non-Autochtone	33,2	42,2	75,4

Source : Statistique Canada (2011b)

non immigrants d'autre part est causé par une participation considérablement supérieure du premier groupe aux études universitaires. Ce résultat est semblable aux résultats antérieurs.

- Tous les groupes d'immigrantes et immigrants ne réussissent pas aussi bien et se distinguent en fonction du pays d'origine. Les résultats des étudiantes et étudiants de Chine, d'Asie et d'Afrique sont meilleurs, tandis que celles et ceux qui sont venus des Amériques (à l'exclusion des États-Unis) participent dans une moindre proportion que la population native du Canada aux études postsecondaires.
- Des facteurs comme la province de résidence, le fait de vivre à la campagne ou à la ville, le niveau de scolarité des parents, le niveau de revenu familial, les notes obtenues au secondaire, le rendement en littératie et la mobilisation au secondaire sont en partie responsables des taux de

participation supérieure aux études postsecondaires parmi les enfants d'immigrantes et immigrants. Toutefois, ces taux semblent aussi être le reflet de facteurs culturels, y compris une philosophie très favorable à l'éducation postsecondaire dans les familles immigrantes et, en particulier, celles des trois régions dont les pourcentages à cet égard sont les plus élevés.

- La situation au Canada diffère considérablement (en faveur du Canada) de la situation européenne, où les enfants d'immigrantes et immigrants semblent en butte à des difficultés considérables sur le plan de l'accès aux études postsecondaires.
84. Comme le montrent les résultats reproduits ci-dessus, le pourcentage de la population canadienne qui fait des études postsecondaires a augmenté énormément depuis 10 ans, et les femmes ont largement contribué à cette augmentation. Il reste toutefois des

disparités. En effet, des facteurs comme le niveau de scolarité des parents, le revenu familial et le statut d'Autochtone continuent de jouer un rôle substantiel dans la participation aux études postsecondaires au Canada.

## Apprentissage et développement des compétences des adultes

85. L'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont considérés comme essentiels dans une économie du savoir, où la réussite dépend de compétences toujours différentes. La productivité, la compétitivité, le développement économique et le bien-être des individus, des familles et des communautés sont étroitement liés à l'existence d'une main-d'œuvre adaptable et adéquatement formée.
86. Les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation planifient, appliquent et évaluent diverses politiques d'apprentissage et de développement des compétences des adultes, souvent en consultation ou en partenariat avec des organisations d'autres ministères, des organisations non gouvernementales ou le secteur privé. Un vaste éventail d'organismes et d'établissements offrent des programmes divers, dont une bonne part est financée par les gouvernements provinciaux et territoriaux, souvent en coopération avec le gouvernement fédéral. Dans tous les cas, les activités sont coordonnées par le ou les ministères responsables de l'éducation.
87. Chaque gouvernement provincial ou territorial contribue au renforcement des capacités pour s'assurer que les diverses parties prenantes peuvent participer à l'élaboration des politiques et des programmes ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives liées à l'apprentissage et au développement des compétences des adultes.
88. La nature des possibilités offertes varie selon la province ou le territoire, le secteur et la communauté ainsi que la
- nature des besoins des populations. Il existe des programmes d'apprentissage et d'acquisition des compétences de base, des programmes d'apprentissage de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue supplémentaire, des programmes communautaires d'alphabétisation des adultes donnés par des moniteurs bénévoles, des programmes de formation technique ou d'apprentissage, des programmes d'apprentissage en milieu de travail et des programmes d'apprentissage destinés à la main-d'œuvre. La plupart des provinces et des territoires fournissent ces programmes dans les deux langues officielles du Canada, mais certaines ne les offrent qu'en anglais.
89. La plupart des provinces et des territoires se sont dotés de politiques d'apprentissage et de développement des compétences différenciées, c'est-à-dire qui visent des groupes particuliers d'apprenantes et apprenants adultes. Tous en ont pour les jeunes, les Autochtones, les personnes en chômage et les personnes handicapées. La plupart en offrent aussi qui sont conçus précisément pour les immigrantes et immigrants. Les documents d'apprentissage sont élaborés de diverses façons selon le lieu. Presque toutes les provinces et tous les territoires recueillent des données sur le niveau des apprenantes et apprenants et sur les résultats de l'apprentissage (CMEC et CCU, 2012b).
90. L'assurance de la qualité gagne en importance à mesure que se diversifie le bassin des fournisseurs d'éducation et de formation. Chaque province ou chaque territoire a sa propre démarche et ses propres critères de qualité. Partout, les établissements d'enseignement postsecondaire offrent des possibilités de perfectionnement professionnel, que fournissent aussi les ministères de l'Éducation ou les conseils ou commissions scolaires ainsi que des organisations non gouvernementales dans toutes les provinces et tous les territoires.

**L'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont considérés comme essentiels dans une économie du savoir, où la réussite dépend de compétences toujours différentes.**

**La plupart des provinces et des territoires se sont dotés de politiques d'apprentissage et de développement des compétences différenciées, c'est-à-dire qui visent des groupes particuliers d'apprenantes et apprenants adultes.**



91. Étant donné l'importance du concept de l'apprentissage tout au long de la vie, Statistique Canada a mené, de juin à octobre 2008, l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation (EASEF) (Statistique Canada, 2008). La comparaison des résultats de l'EASEF de 2008 et de ceux de l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes de 2002 montre quelques changements encourageants sur le plan de l'accessibilité de la formation.
- En 2008, 31 p. 100 des adultes canadiennes et canadiens en âge de travailler ont participé à une formation liée au travail. C'est une augmentation de 6 p. 100 par rapport à 2002.
  - Ce sont les adultes de 35 à 44 ans qui participent le plus, à 36 p. 100, suivis des 25 à 34 ans, à 32 p. 100 et des 45 à 64 ans, à 27 p. 100.
  - Tous ces groupes ont augmenté leur taux de participation depuis 2002.
  - La plus forte augmentation s'observe chez les personnes n'ayant pas terminé le secondaire (5,2 points de pourcentage), mais à 11,7 p. 100, ce groupe reste celui qui participe le moins.
  - Le pourcentage des activités de formation liées à l'emploi et financées par les employeurs a augmenté légèrement, passant de 88 p. 100 en 2002 à 90 p. 100 en 2008.
  - Ce sont les activités destinées aux travailleuses et travailleurs de 35 à 44 ans et de 45 à 64 ans ainsi que les activités destinées aux personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent qui ont le plus augmenté.



92. Le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) est la toute première enquête de l'OCDE sur les compétences nécessaires à l'économie et à la société du XXI<sup>e</sup> siècle. Le PEICA mesure les compétences des adultes de 16 à 65 ans en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans un environnement technologique (RP-ET) dans plus de 40 pays et régions infranationales. Au Canada, plus de 27 000 personnes y ont participé, ce qui a permis de recueillir des données à l'échelle pancanadienne, à l'échelle des provinces et des territoires, parmi les Autochtones vivant hors des réserves, chez les immigrantes et immigrants et au sein des minorités de langue officielle. Voici un sommaire des principaux résultats, tirés du rapport intitulé *Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)* (Statistique Canada, EDSC et CMEC, 2013) et de *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de*

*l'Évaluation des compétences des adultes* (OCDE, 2016).

- Compétences pour le XXI<sup>e</sup> siècle.** Les Canadiennes et Canadiens figurent parmi les mieux lotis à l'égard des compétences nécessaires au XXI<sup>e</sup> siècle. Plus de 80 p. 100 ont pu répondre aux questionnaires à l'ordinateur. Par comparaison avec la moyenne de l'OCDE, ils et elles se situent au niveau de compétence les plus élevés sur le chapitre du nouveau domaine évalué, appelé « résolution de problème dans un environnement technologique » (RP-ET).
- Littératie et numératie.** Les résultats obtenus au Canada sont au-dessus de la moyenne de l'OCDE en littératie (scores respectifs de 273,5 et 267,6) et en numératie (respectivement 265,5 et 263,2).

**Tableau 4. Pourcentage de la population canadienne aux niveaux de compétence supérieurs et inférieurs en littératie, en numératie et en RP-ET, PEICA 2012-2015**

	<b>Littératie</b>		<b>Numératie</b>		<b>RP-ET</b>	
	<b>Niveaux supérieurs (4 ou 5)</b>	<b>Niveaux inférieurs (1 ou moins)</b>	<b>Niveaux supérieurs (4 ou 5)</b>	<b>Niveaux inférieurs (1 ou moins)</b>	<b>Niveau supérieur (3)</b>	<b>Niveaux inférieurs (moins que 1)</b>
	Pourcentage					
<b>Canada</b>	14	17	13	23	7	15
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	11	19	11	23	5	14

Sources : Statistique Canada, EDSC et CMEC (2013), OCDE (2016).

- **Niveau de scolarité et compétence.** Le niveau de scolarité est en corrélation positive avec le niveau de compétence, ce qui favorise les Canadiennes et Canadiens ayant fait des études postsecondaires.
- **Immigrantes et immigrants.** Parallèlement aux résultats présentés ici, le Canada est l'un des rares pays où la population immigrante est proportionnellement plus nombreuse que la moyenne et a un niveau de compétence supérieur à la moyenne. Les immigrants et immigrantes qui ont fait une partie substantielle de leur scolarité au Canada sont beaucoup plus susceptibles d'atteindre un niveau de compétence égal ou supérieur à celui des personnes nées au Canada.
- **Langue.** Le pourcentage de la population ayant une langue première différente de la langue de l'évaluation est plus haut au Canada (23 p. 100) que dans presque tous les autres pays participants (moyenne de l'OCDE : 10 p. 100), mais les scores de ces adultes canadiennes et canadiens sont considérablement plus élevés que ceux de leurs homologues de presque tous les autres pays. Les scores des minorités de langue officielle sont inférieurs à ceux des populations majoritaires de langue officielle (à l'exception des Anglophones du Québec), mais l'ampleur des différences varie selon la province ou le territoire.
- **Autochtones.** Les Autochtones et les non-Autochtones ayant un niveau de scolarité similaire ont également



des niveaux de compétence semblables, ce qui incite à penser que l'éducation est un facteur essentiel à l'élimination des écarts de compétence.

93. Comme l'éducation postsecondaire, l'apprentissage et le développement des compétences des adultes deviennent progressivement plus inclusifs au chapitre de l'âge, du sexe et du degré de scolarité. Les résultats du PEICA 2012 montrent que les niveaux de compétence de plusieurs groupes – les personnes qui n'ont pas terminé

le secondaire, les immigrantes et immigrants ainsi que les Autochtones – sont disproportionnellement faibles en littératie, en numératie et en RP-ET. Ces résultats soulignent l'importance d'investir en permanence dans des programmes et des politiques d'apprentissage et de développement des compétences des adultes destinés aux groupes d'apprenantes et apprenants défavorisés.



## Résumé

94. Pendant la période visée par le présent rapport, soit de 2012 à 2015, des progrès ont été accomplis à l'égard de chacun des quatre piliers de l'éducation dans la promotion de l'égalité des chances et du traitement. L'accès à la maternelle à temps plein a progressé, et le Canada continue de se classer aux premiers rangs de la communauté internationale en matière d'équité et de rendement au primaire et au secondaire. Le nombre d'étudiantes et étudiants qui obtiennent un diplôme collégial et universitaire continue de croître, et le nombre de Canadiennes et Canadiens adultes qui

participent à des programmes de formation et de développement des compétences est également en hausse. Malgré ces progrès d'ensemble, certains segments de la population, notamment les Autochtones, n'atteignent pas le niveau de la majorité. La prochaine section porte sur les politiques et les programmes adoptés par les ministères de l'Éducation pour assurer une éducation plus inclusive aux élèves autochtones, de sorte que toutes et tous développent leur plein potentiel.

**Le Canada continue de se classer aux premiers rangs de la communauté internationale en matière d'équité et de rendement au primaire et au secondaire.**



## SECTION 4 – DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES

95. Dans toutes les provinces et tous les territoires, les enseignantes et enseignants ainsi que les autorités de l'éducation concentrent leurs efforts sur l'égalité des possibilités et la réussite de toutes et de tous les élèves et, surtout, des groupes qui, selon la recherche et l'expérience, ont besoin de plus de soutien. Nombre de ces difficultés persistantes sont mises en évidence par les données qui précèdent.
96. Le solide cadre législatif et stratégique en vigueur au Canada garantit l'égalité d'accès mais, en pratique, il reste des groupes vulnérables, dont l'accès à l'éducation et dont le traitement au sein du système exigent une attention particulière. Les lois, les politiques et leur application sont souvent l'objet de négociations, de révision et de reconsidération à mesure que la situation change et que de nouvelles façons de faire se révèlent plus avantageuses. L'accent est mis ici sur les élèves autochtones des systèmes d'éducation publics et sur la façon dont les ministères responsables de l'éducation relèvent le défi que constituent les écarts de rendement.

### Répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation

97. Les statistiques fournies ci-dessus montrent que les élèves autochtones sont proportionnellement beaucoup moins nombreux que les élèves non autochtones à terminer le secondaire et à obtenir un diplôme d'études postsecondaires. Malgré des gains considérables dans toutes les provinces et tous les territoires depuis quelques années, le taux de décrochage des jeunes Autochtones au secondaire reste élevé, et ceux et celles d'entre

eux qui passent du secondaire à un programme d'études postsecondaires restent proportionnellement peu nombreux. *Promouvoir l'égalité des chances en éducation : Rapport du Canada pour la huitième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (CMEC et CCU, 2012a) présente de façon assez détaillée le contexte historique des niveaux de rendement des élèves autochtones et résume les activités entreprises par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux depuis la dernière consultation pour combler les disparités.

### Gouvernement du Canada

98. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a été créée en application de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*, signée en 2007, afin de faire connaître à toute la population canadienne les conséquences des pensionnats indiens et d'inspirer un processus axé sur la réconciliation et de nouvelles relations, fondées sur la compréhension et le respect mutuels. En 2015, la Commission a déposé son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (CVRC, 2015). Il s'agit d'un sommaire des discussions et des conclusions formulées dans les multiples volumes du rapport intégral, qui comporte 94 « appels à l'action » destinés à contrer les séquelles du système de pensionnats et à favoriser la réconciliation. À l'occasion de la présentation du rapport, le premier ministre a « réitéré l'engagement du gouvernement du Canada de travailler en partenariat avec les communautés autochtones, les provinces, les territoires

**Malgré des gains considérables dans toutes les provinces et tous les territoires depuis quelques années, le taux de décrochage des jeunes Autochtones au secondaire reste élevé, et ceux et celles d'entre eux qui passent du secondaire à un programme d'études postsecondaire restent proportionnellement peu nombreux.**

et d'autres partenaires essentiels, à la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, en commençant par la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (Gouvernement du Canada, 2015).

l'infrastructure éducationnelle d'AANC. Les projets, dirigés par les Premières Nations, mettront à profit des moyens novateurs pour construire des établissements scolaires adaptés aux besoins des élèves des Premières Nations vivant dans des réserves.

99. Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité de l'éducation des enfants qui vivent généralement dans une réserve et fréquentent une école relevant du gouvernement fédéral ou provincial ou d'une bande. En 2013-2014, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a investi approximativement 1,58 milliard de dollars pour aider environ 108 000 élèves des Premières Nations de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (5<sup>e</sup> secondaire) vivant dans des réserves. De cette somme, 1,38 milliard de dollars ont été consacrés à l'enseignement primaire et secondaire, au soutien des élèves, à des programmes ciblés; 112 millions de dollars ont servi à la gestion et à l'entretien des installations scolaires dans les réserves; et 92 millions de dollars, environ, sont allés au soutien des enseignantes et enseignants ainsi que du personnel de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année par l'intermédiaire du Programme de financement du soutien des bandes et du Programme des avantages sociaux des employés. En 2014-2015, AANC a investi 341 millions de dollars dans l'éducation postsecondaire au profit d'environ 22 000 étudiantes et étudiants membres des Premières Nations et inuits.

- Le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (PRSEPN) a été conçu pour soutenir les enseignantes et enseignants (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) des Premières Nations travaillant dans les réserves, dans les efforts qu'elles et ils déploient en permanence pour répondre aux besoins des élèves et améliorer les résultats des élèves et des écoles. Le programme finance des activités de nature à rehausser le rendement des élèves en lecture et en écriture (littératie) et en mathématiques (numératie) ainsi qu'à encourager ces jeunes à la persévérance scolaire. Au cours de la seule année 2011-2012, 35 organismes autochtones représentant 472 Premières Nations du Canada ont bénéficié du programme.

**Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer l'éducation des Premières Nations dans les réserves.**

100. Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer l'éducation des Premières Nations dans les réserves. À ce titre, deux initiatives récentes sont dignes de mention :

- La ministre des Affaires autochtones et du Nord a annoncé récemment le financement de neuf projets novateurs, grâce auxquels plus de 20 collectivités des Premières Nations auront une nouvelle école dans le cadre du volet Fonds d'innovation du Fonds pour

### **Gouvernements provinciaux et territoriaux**

101. Il incombe aux provinces et aux territoires de fournir des services d'éducation aux enfants autochtones (y compris les jeunes membres des Premières Nations) qui vivent hors des réserves et fréquentent des écoles primaires et secondaires publiques de leurs villes, municipalités et collectivités (il n'y a pas de réserves au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut). Nombre d'initiatives sont dirigées par les Premières Nations; aussi faut-il préciser que le présent rapport porte sur les systèmes d'éducation publics relevant des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires.

102. Les ministres responsables de l'éducation dans les provinces et les territoires, collaborant par l'entremise du CMEC, ont

fait de l'éducation des Autochtones l'une des activités prioritaires du cadre intitulé *L'Éducation au Canada – Horizon 2020* (CMEC, 2008b), adopté pour améliorer les systèmes d'éducation, les possibilités d'apprentissage et les résultats d'ensemble de l'éducation. Les activités prioritaires au regard de l'éducation des Autochtones visent l'élimination de l'écart des rendements et des taux d'obtention des diplômes entre les élèves autochtones et non autochtones.

103. En février 2009 a eu lieu le Sommet sur l'éducation des Autochtones, au cours duquel les ministres ont discuté des moyens de stimuler la réussite des Autochtones avec les leaders des organisations autochtones régionales et pancanadiennes. En février 2011, les ministres se sont réunis à nouveau avec les organisations autochtones pancanadiennes pour discuter de nouvelles initiatives et de nouvelles politiques, de la collecte des données et du financement de l'éducation des Autochtones. Le CMEC a également avancé quelques idées en vue d'une nouvelle stratégie pour l'éducation des Autochtones adaptée aux particularités régionales dans les domaines de la recherche et de la collecte des données sur l'éducation des Autochtones, de la formation du personnel enseignant et du transfert de connaissances entre toutes les parties concernées par l'éducation des Autochtones. La stratégie recommande en outre la poursuite du dialogue avec le gouvernement fédéral sur ce sujet.
104. En décembre 2011, le CMEC a été l'hôte du Forum sur l'éducation des Autochtones à l'intention des éducatrices et éducateurs, qui avait pour thème la mise en commun des données probantes et des expériences en éducation de la petite enfance et en éducation M-12 des Autochtones : programmes, politiques et pratiques favorables à la réussite scolaire. L'activité a réuni des éducatrices et éducateurs de même que des chercheuses et chercheurs de tout le pays en vue d'un dialogue et d'un échange d'idées entre collègues et pairs, ainsi que de la création de réseaux sur l'éducation de la petite enfance et l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (M-12) chez les Autochtones. Le forum était axé sur la participation et structuré autour d'une série de présentations d'études de cas sur les politiques, les pratiques et les programmes porteurs. Les participantes et participants ont examiné des programmes, des politiques et des pratiques qui ont déjà démontré leur efficacité à l'égard d'une ou de plusieurs facettes de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation M-12 des Autochtones.
105. Plus récemment, soit en juin 2015, le CMEC a organisé le Colloque des éducatrices et éducateurs autochtones du CMEC, qui a eu lieu à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette tribune a permis aux éducatrices et éducateurs autochtones de discuter, à partir de leurs expériences personnelles, des meilleurs moyens d'inciter les Autochtones à choisir la profession enseignante et à s'y maintenir, à aider les jeunes Autochtones qui entreprennent des études en éducation et à soutenir les éducatrices et éducateurs autochtones dans leurs efforts de formation et de développement de carrière. Chaque province et chaque territoire avait été invité à déléguer six éducatrices et éducateurs autochtones ainsi qu'une aînée ou un aîné autochtone. Les ministres de l'Éducation se sont joints aux participantes et participants afin d'entendre leurs idées sur le recrutement, la formation et le maintien en poste des enseignantes et enseignants dans le contexte de l'éducation des Autochtones au Canada.
106. Les ministres de l'Éducation s'emploient à réaliser le Plan du CMEC pour l'éducation des Autochtones 2015-2017. Le plan est actuellement l'objet d'un examen qui permettra de déterminer s'il répond bien aux récents développements, notamment aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et s'il procure des outils et

des occasions propres à soutenir les efforts que déploient les provinces et les territoires afin d'améliorer les résultats de l'éducation au profit de la population autochtone. Le plan est articulé en quatre domaines :

- soutenir le perfectionnement professionnel des Autochtones qui souhaitent faire carrière en enseignement, c'est-à-dire tenir compte des besoins en formation des enseignantes et enseignants, mettre en commun les connaissances et amorcer le dialogue entre les éducatrices et éducateurs autochtones et non autochtones;
- élaborer des programmes d'études et des ressources didactiques qui mettent l'accent sur l'histoire et l'héritage des pensionnats indiens au Canada, pour qu'ils soient utilisés dans les programmes de baccalauréat en éducation et les programmes de formation à l'enseignement dans tout le Canada;
- mettre en commun les ressources et les pratiques porteuses en éducation des Autochtones;
- poursuivre les efforts visant à promouvoir et à encourager l'élaboration, dans tous les systèmes d'éducation de la maternelle à la fin du secondaire au Canada, de ressources sur les séquelles et l'histoire des pensionnats indiens.

107. Les initiatives mises en œuvre par les provinces et les territoires au regard des quatre piliers de l'éducation concernent tous les aspects du plan : lois, politiques, financement, partenariats et collaboration, programmes d'action et programmes d'études. Voici quelques exemples des progrès accomplis récemment.
108. En 2011, le gouvernement de la Saskatchewan et la *Federation of Saskatchewan Indian Nations* (FSIN) (fédération des nations indiennes de la Saskatchewan) ont signé une entente historique menant à la création du *Joint*

*Task Force on Improving Education and Employment Outcomes for First Nations and Métis People* (groupe de travail mixte sur l'amélioration des résultats de l'éducation et de l'emploi pour les Premières Nations et le peuple métis). Pour que le travail du groupe tienne compte de la perspective des Métisses et Métis, un partenariat a été formé en outre avec *Métis Nation – Saskatchewan* (MN-S) (nation métisse – Saskatchewan). Les principaux objectifs fixés dans ce cadre sont d'améliorer les résultats pour la petite enfance et de faciliter la transition vers l'école, de hausser les pourcentages d'obtention des diplômes d'études secondaires et postsecondaires, d'accroître la participation à la main-d'œuvre et au marché du travail, d'améliorer la qualité de vie et d'accroître l'autonomie. Le groupe de travail a déposé en 2013 son rapport final sur l'amélioration des résultats de l'éducation et de l'emploi pour les Premières Nations et les Métisses et Métis, intitulé *Voice, Vision and Leadership: A Place for All* (voix, vision et leadership : une place pour toutes et tous). Vingt-cinq recommandations y sont formulées, dont deux d'ordre général, à savoir, reconnaître les langues des Premières Nations et des Métisses et Métis, et adopter une démarche holistique à l'égard des actions et des résultats (Joint Task Force, 2013). En réponse à ce rapport, le gouvernement de la Saskatchewan a lancé les initiatives suivantes.

- Partenariats entre les autorités de l'éducation des Premières Nations et les divisions scolaires dans le cadre de l'*Invitational Shared Services Initiative* (initiative non obligatoire des services partagés)
- Élargissement de la portée de l'initiative *Help Me Tell My Story/ Help Me Talk About Math* (aide-moi à raconter mon histoire/aide-moi à parler des mathématiques)
- Élargissement de la portée de la convention de licence pour les logiciels Microsoft afin de couvrir les écoles dans les réserves

**Les initiatives mises en œuvre par les provinces et les territoires au regard des quatre piliers de l'éducation concernent tous les aspects du plan : lois, politiques, financement, partenariats et collaboration, programmes d'action et programmes d'études.**

- Élaboration de l'initiative *Following Their Voices* (suivre leurs voix)
109. L'*Education Business Plan 2015-18* (plan d'action en éducation 2015-2018) de l'Alberta reconnaît [traduction libre] « la nécessité de mesures de soutien ciblées et d'une étroite collaboration avec les partenaires du domaine de l'éducation pour concrétiser la vision formulée, à savoir : que toutes et tous les élèves des Premières Nations et toutes et tous les élèves métis et inuits de l'Alberta, y compris celles et ceux qui vivent dans les réserves, bénéficient pour le moins des résultats voulus généralement pour les élèves de l'Alberta en éducation » (ministère de l'Éducation de l'Alberta, 2008). Cinq initiatives prioritaires sont consacrées à l'élimination de l'écart de rendement entre les élèves des Premières Nations, des Métisses et Métis et des Inuites et Inuits (PNMI) et les élèves non autochtones :
- Aider les enseignantes et enseignants et les autorités scolaires à en apprendre davantage sur la perspective et l'expérience des PNMI, sur l'histoire et les séquelles des pensionnats et sur les traités.
  - Créer un partenariat avec les leaders des PNMI, et collaborer à l'élaboration d'un programme de réconciliation qui intègre diverses perspectives et expériences de l'histoire et des conséquences des pensionnats et des traités.
  - Collaborer avec les parties intéressées pour augmenter la présence, en éducation, de professionnelles et professionnels des PNMI.
  - Soutenir l'élaboration de plans de collaboration entre les autorités de l'éducation de la province et les communautés des PNMI.
  - Mettre en œuvre les nouvelles normes provinciales régissant les ententes de services d'éducation à l'intention des élèves des Premières Nations.
110. En 2013, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a publié un document intitulé *De solides bases : Deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2013). Le rapport rend compte des progrès accomplis au regard de la Stratégie d'éducation des Autochtones (2007), y compris « les premières données de références sur le rendement des élèves autochtones de l'Ontario basées sur l'auto-identification volontaire et confidentielle de ces élèves » (p. 4) pour l'année scolaire 2011-2012. Le rapport fait également état des priorités du ministère, des succès remportés à ce jour et des prochaines étapes à franchir pour atteindre les objectifs de la stratégie.
111. En 2014, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a publié le *Plan de mise en œuvre : Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2014a) qui mise sur la Stratégie pour l'éducation des Autochtones et doit guider le travail du ministère et des conseils scolaires jusqu'en 2016. Plus précisément, le ministère s'est engagé à continuer de collaborer avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits dans le but :
- de faire connaître les progrès accomplis dans l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves des Premières Nations ainsi que des élèves métis et inuits et dans la réduction des écarts de rendement entre la population autochtone et la population non autochtone;
  - d'explorer des possibilités d'échange de données et d'établir ainsi une vision commune de la démographie, des succès et des défis des élèves autochtones;
  - de déterminer les possibilités de collaboration et de renforcement des capacités;

- d'appuyer la révision continue des programmes-cadres en y intégrant les perspectives des PNMI et d'accroître la satisfaction des éducatrices et éducateurs en fournissant de la formation sur le nouveau programme d'études;
  - d'accroître la participation des parents des Premières Nations et des parents métis et inuits à l'éducation de leurs enfants et d'augmenter dans les conseils scolaires de l'Ontario le nombre de membres du personnel enseignant et non enseignant qui sont issus des Premières Nations et des peuples métis et inuit;
  - d'aider à recenser les pratiques prometteuses et à cibler des initiatives qui amélioreront le rendement.
112. En 2015, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario a publié *Atteindre des résultats grâce aux partenariats : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones* (ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, 2015). Dans ce premier rapport d'étape sur le cadre d'élaboration des politiques adopté en 2011, le ministère s'est engagé à publier un plan de mise en œuvre fondé sur l'actuelle Stratégie d'éducation des Autochtones et la mise en œuvre du cadre.
113. En Colombie-Britannique, les districts scolaires signent une *Aboriginal Education Enhancement Agreement* (entente d'amélioration de l'éducation des Autochtones), qui est un engagement des communautés autochtones locales à collaborer pour améliorer les chances de succès de toutes et tous les élèves autochtones. L'entente est fondée sur la confiance et le respect mutuels et répond à un énoncé de vision quinquennal sur la réussite pour les élèves PNMI de chaque district scolaire. Elle établit des programmes qui reflètent la culture des populations PNMI locales et visent à accroître la connaissance et le respect de cette culture parmi les élèves et le personnel enseignant. Elle insiste sur les liens infrangibles entre la tradition, la culture, la langue et l'histoire d'une part et le développement et la réussite des élèves d'autre part. Les décisions sont le fruit de la collaboration et du consensus et sont prises au fil d'un dialogue continu, qui atteste une responsabilité commune. L'évaluation est continue et repose sur la participation de tous les partenaires. En outre, le ministère de l'Éducation publie chaque année un rapport annuel intitulé *Aboriginal Report – How Are We Doing?* (rapport sur l'éducation des Autochtones – où en sommes-nous?) (ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, 2016), qui détaille tous les aspects de la réussite des Autochtones en éducation. Le rapport de 2015 indique une amélioration constante, de 2010-2011 à 2014-2015, du taux d'obtention des diplômes sur six ans.
114. Au Nunavut, la recherche, l'élaboration de politiques et la planification stratégique concernant la Stratégie d'apprentissage des adultes du Nunavut (SAAN) relèvent de la Division de l'apprentissage des adultes et des initiatives en matière d'éducation du ministère de l'Éducation. Étant donné les obstacles qui empêchent les adultes nunavummiut de poursuivre leurs études ou leur formation ou de trouver du travail, la SAAN recommande l'accroissement des services d'éducation et de développement de la carrière à l'intention des apprenantes et apprenants adultes. C'est la raison pour laquelle, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, le Collège de l'Arctique du Nunavut a créé en novembre 2013 le *Pathway to Adult Secondary School (PASS)* (sentier de l'école secondaire pour adultes). Ce programme ouvre aux apprenantes et apprenants adultes une nouvelle voie d'accès à l'habituel diplôme d'études du secondaire du Nunavut (communément appelé le diplôme de 12<sup>e</sup> année). Il vise les élèves adultes de plus de 19 ans qui ne satisfont pas aux critères de délivrance du diplôme

d'études du secondaire. Les cours se donnent à distance, par Internet, et les élèves peuvent obtenir de l'aide en personne aux centres d'apprentissage communautaires locaux.

115. L'*Aboriginal Student Achievement (ASA) Education Plan* (plan pour la réussite scolaire des élèves autochtones [RSEA] des Territoires du Nord-Ouest) contient des mesures stratégiques visant l'élimination de l'écart de rendement entre les élèves autochtones et non autochtones. Au total, 91 de ces mesures sont destinées à améliorer le rendement des élèves autochtones en éducation. Le plan a été élaboré par l'*ASA Working Group* (groupe de travail sur la RSEA) au terme de six forums régionaux, puis développé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi et cautionné par les leaders autochtones et les autorités scolaires. Les champs d'action prioritaires sont le développement de la petite enfance et les soins aux enfants, l'aide aux familles et aux élèves, l'élaboration d'un programme d'études et de ressources sur la langue et la

culture autochtones ainsi que la littératie. En 2013, l'*ASA Status Report* (rapport d'étape sur la RSEA) faisait état d'un investissement de plus de 4,5 millions de dollars entre 2009-2010 et 2012-2013 dans des initiatives pour la RSEA. Il décrit également en détail les mesures prises pour donner suite aux priorités énoncées dans le plan, les initiatives et projets en cours, y compris le renouvellement du *Early Childhood Development Framework* (cadre de développement pour la petite enfance) et les activités des *ASA community working groups* (groupes de travail communautaires sur la RSEA).

116. Les ministères de l'Éducation sont conscients du fait que la réussite scolaire permettra aux Autochtones de prendre une part plus active à leurs collectivités et au marché du travail ainsi que de mieux se préparer à une économie de plus en plus fondée sur le savoir. Les exemples fournis ici illustrent la variété des initiatives choisies pour contrer le principal obstacle à l'éducation inclusive au Canada : l'écart des rendements et des taux d'obtention du diplôme entre les élèves autochtones et non autochtones. Les progrès sont remarquables, mais il reste encore beaucoup à faire.

**Les ministères de l'Éducation sont conscients du fait que la réussite scolaire permettra aux Autochtones de prendre une part plus active à leurs collectivités et au marché du travail ainsi que de mieux se préparer à une économie de plus en plus fondée sur le savoir.**

**Protocoles d'entente avec divers organismes provinciaux et territoriaux**

117. Le 9 avril 2013, le Canada, l'Ontario et la Nation nishnawbe-aski ont signé un protocole d'entente par lequel ils s'engagent à collaborer en vue d'améliorer les résultats de l'enseignement au profit des élèves des Premières Nations qui fréquentent les écoles gérées par les Premières Nations et financées par le gouvernement provincial. Le protocole établit cinq domaines de collaboration prioritaires : les services de soutien aux élèves, les programmes d'études, la gouvernance et l'administration, les ressources humaines et la participation des parents.
118. En décembre 2015, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a reconduit son protocole d'entente avec la Nation métisse de l'Ontario dans le but de



soutenir les activités amorcées en vertu des ententes précédentes et de promouvoir la compréhension de la perspective métisse au sein des écoles financées par les deniers publics.

- L'objectif est d'améliorer le bien-être des enfants, des familles et des collectivités métis tout en protégeant et en promouvant la culture, l'identité et l'héritage distincts du peuple métis, de répondre à leurs besoins uniques en matière d'éducation et de hausser le niveau de rendement et les résultats d'apprentissage des élèves métis de l'Ontario.
- L'entente contribuera à assurer l'équité sur le plan du rendement des élèves et à améliorer la confiance des parents et des partenaires métis envers le système d'éducation.

119. L'Ontario et la Nation anishinabek ont signé, en novembre 2015, une entente-cadre qui précise les éléments à négocier en vue de la conclusion d'une entente générale sur l'établissement d'un système d'éducation anishinabek.

- Tirant parti du protocole d'entente de 2009, l'Ontario et la Nation anishinabek ont renforcé leur partenariat et poursuivront leur collaboration en vue de la création du système d'éducation anishinabek.
- L'entente générale a pour but d'établir les modalités concrètes de la collaboration déjà amorcées en vue de l'élaboration de stratégies visant à promouvoir la réussite et le bien-être des élèves anishinabek ainsi qu'à faciliter la transition entre les écoles de la Première Nation anishinabek et les écoles ontariennes.

120. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a signé un protocole d'entente avec les chefs des Premières Nations de la province ainsi

qu'avec la Mi'kmaw Kina'matnewey (autorités responsables de l'éducation sur les réserves). Le protocole comporte entre autres l'engagement d'intégrer l'enseignement des questions liées aux traités dans tous les programmes d'études de la province, à tous les niveaux. L'« enseignement des questions liées aux traités » est un terme général désignant l'enseignement à toute la population de la province des traités historiques, de leur importance comme éléments fondateurs de la Nouvelle-Écosse ainsi que de questions contemporaines relatives à la langue, à la culture, à la spiritualité et à la vision du monde propres aux Mi'kmaw, peu présentes dans les programmes des écoles publiques de la province. La Nouvelle-Écosse tire ainsi parti des leçons apprises des commissions sur les traités créées en Saskatchewan et au Manitoba, toutes deux très enthousiastes à l'idée d'aider à poursuivre le travail dans une autre région du Canada.

121. Depuis 2012, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec a conclu deux ententes triparties avec le gouvernement du Canada et des organismes autochtones en éducation au Québec qui visent à favoriser la réussite des élèves des Premières Nations.

- La première entente a été conclue en 2012 avec le Conseil en éducation des Premières Nations et a été renouvelée en 2017.
- La seconde a été conclue avec l'Institut Tshakapesh en 2016.
- Ces ententes ont pour principal objectif d'améliorer la réussite des élèves autochtones par une meilleure collaboration entre les partenaires. La priorité des interventions doit être accordée à la mise en commun de l'expertise, à l'échange d'informations et à la concertation, dans le but premier de soutenir adéquatement les élèves des Premières Nations qui effectuent un passage entre le système d'éducation des Premières

Nations et le système d'éducation québécois.

122. En 2012, le gouvernement du Québec a conclu avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador l'Entente sur la gestion et l'exploitation de quatre centres régionaux d'éducation des adultes. Cette entente, et le renouvellement de celle-ci en 2014-2015, en 2015-2016 et en 2016-2018, a permis d'établir quatre centres d'éducation des adultes au sein de communautés autochtones non conventionnées. Cette entente favorise donc l'accès des Autochtones à l'éducation des adultes, mais permet également à un plus grand nombre d'entre eux d'obtenir un premier diplôme tout en évoluant dans un milieu adapté à leur réalité.
123. En 2000, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et le Conseil de la Nation huronne-wendat ont conclu une Entente sur la gestion et l'exploitation du Centre de développement de la formation de la main-d'œuvre huronne-wendat (CDFM). Cette entente a été renouvelée à plusieurs reprises depuis. La présente entente est en vigueur pour les années scolaires 2016-2017 à 2020-2021. L'entente vise à ce que le CDFM dispense des services éducatifs à une clientèle adulte autochtone. Le CDFM est également autorisé par cette entente à former des cohortes autochtones qui pourront suivre une formation professionnelle ou technique au Québec. Ces cohortes sont formées en collaboration avec les commissions scolaires ou les collèges d'enseignement général et professionnel qui dispensent ces formations au Québec.

### Réponse à la Commission de vérité et réconciliation du Canada

124. Depuis 2011-2012, le Québec a créé un centre d'études collégiales des Premières Nations, l'Institution Kiuna, dans la communauté abénaquise d'Odanak. Un des objectifs ayant mené à l'implantation d'un centre d'études collégiales sur le territoire d'une communauté autochtone

est d'offrir aux membres des Premières Nations un cadre d'études dans un milieu qui leur ressemble et imprégné de leur culture et de leurs valeurs. L'objectif du Québec à l'égard des Premières Nations est d'offrir aux étudiantes et étudiants autochtones la possibilité de suivre une formation collégiale adaptée à leur culture et à leurs valeurs.

125. En 2017, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec a annoncé la mise en place de la Table nationale sur l'éducation autochtone, qui se veut un lieu officiel de concertation sur les interventions possibles pour mieux répondre aux besoins en éducation des élèves autochtones. Les organisations autochtones, communautaires et scolaires œuvrant auprès des élèves autochtones siègeront à cette table.
126. En 2016-2017, tous les conseils scolaires de l'Ontario vont recevoir un financement seuil destiné à la création d'un poste de responsable de l'éducation des Premières Nations, des Métisses et Métis et des Inuites et Inuits, dont la tâche sera d'aider à la mise en œuvre du cadre d'élaboration des politiques sur l'éducation des Premières Nations, des Métisses et Métis et des Inuites et Inuits de l'Ontario.
127. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à accroître, dans les écoles qu'il finance, la visibilité et la connaissance de l'histoire et des conséquences des pensionnats indiens. C'est une mesure jugée essentielle à la réconciliation en cours.
128. L'Ontario prend en outre des mesures pour que l'enseignement obligatoire sur les pensionnats, les traités et le rôle des peuples autochtones dans l'histoire et dans la société soit inclus dans les programmes d'études de chaque classe, d'une manière appropriée à chaque groupe d'âge.

129. En réponse aux recommandations 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation, le gouvernement de l'Ontario investira cinq millions de dollars annuellement pendant trois ans

(de 2016-2017 à 2018-2019) dans la création de ressources ciblées et dans le renforcement des capacités des enseignantes et enseignants, en collaboration avec ses partenaires PNMI, afin d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement (en fonction de l'âge et du niveau des élèves) de l'histoire et des conséquences des pensionnats, des traités et de la *Loi sur les Indiens* (1876).

130. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario s'est également engagé à faire mieux connaître les cultures, l'histoire, les traditions et la perspective (ce qui inclut les pensionnats et les traités) des Premières Nations, des Métisses et Métis et des Inuites et Inuits, dans le cadre d'une collaboration concrète



avec les communautés et organisations autochtones, les principales parties prenantes de l'éducation et les conseils scolaires, au moyen de méthodes pédagogiques, d'un programme d'études et de possibilités de perfectionnement appropriés.

131. Dans un esprit de réconciliation, le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à donner suite à tous les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, y compris sa recommandation d'une formation obligatoire pour toutes et tous les élèves et le personnel enseignant sur l'histoire et le legs des pensionnats indiens et sur les traités, ainsi que sur les perspectives historiques et contemporaines des Premières Nations et des communautés métisses et inuites et sur les expériences vécues par ces peuples. L'Alberta applique actuellement la norme 3 du programme d'études, qui exige l'incorporation d'éléments de contenu sur les Premières Nations et les communautés métisses et inuites (PNMI) dans toutes les matières. Ceci permettra d'offrir à tous les élèves des occasions de renforcer leur compréhension interculturelle et de découvrir la diversité des perspectives et des expériences des PNMI qui vivent dans la province. Pour ce faire, le gouvernement collabore avec les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir et les éducatrices et éducateurs de chacune de ces populations pour élaborer le contenu de cette éducation en vue de la réconciliation, une pédagogie particulière sur les PNMI et des programmes linguistiques et culturels.

Dans son plan d'activités 2017-2020, *Alberta Advanced Education* (ministère de l'enseignement supérieur de l'Alberta) reconnaît que les taux de participation et de réussite des Autochtones au niveau postsecondaire continuent à présenter un défi dans la province. Le ministère affirme son engagement à soutenir les principes et les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la



Commission de vérité et réconciliation du Canada. Il poursuit en déclarant qu'il continuera à travailler avec ses partenaires autochtones, provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec le système de formation des adultes pour améliorer les résultats éducationnels et sociaux des Autochtones de l'Alberta.

132. À l'hiver 2016, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a réalisé des études sur :

- la lutte contre le racisme à l'endroit des élèves autochtones;
- l'incidence des ententes sur l'amélioration de l'éducation des Autochtones.

En réponse à ces deux rapports de recherche, le ministère encourage les districts scolaires à se servir des ententes sur l'amélioration de l'éducation pour favoriser la réussite des élèves autochtones; il a de plus mis en œuvre le projet *Equity in Action* (l'équité en action) pour lutter contre le racisme à l'échelle du système d'éducation.

133. Le ministère procède actuellement à une refonte des programmes d'études. Pour ce faire, le ministère s'est assuré

d'inclure l'expertise des Autochtones dans chaque équipe d'élaboration des matières afin d'intégrer les perspectives et le savoir autochtones dans tout le programme d'études remanié. Le programme d'études destiné aux élèves de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, récemment remanié, incorpore des éléments de contenu authentiques et pertinents sur l'histoire, la culture et les langues des peuples autochtones, et ce, dans l'ensemble des matières offertes aux différents niveaux scolaires.

En appui au programme d'études, le ministère a organisé cinq cercles de réflexion avec les éducatrices et éducateurs et les membres des communautés autochtones sur les façons d'élaborer et de mettre en commun de nouvelles stratégies pédagogiques. Cette démarche a mené à la publication d'un guide pour le personnel enseignant, *Aboriginal Worldviews and Perspectives in the Classroom* (les visions du monde et les perspectives autochtones dans la salle de classe), à temps pour l'année scolaire 2016-2017. Cette ressource présente les caractéristiques des visions du monde et des perspectives autochtones et montre comment elles peuvent être intégrées dans un cadre éducationnel.

134. En décembre 2015, les établissements postsecondaires et l'Association des commissions scolaires du Manitoba ont signé le *Plan d'action pour l'éducation autochtone – Collaboration entre les universités, les collèges et les conseils des écoles publiques du Manitoba*. Les signataires se sont engagés à collaborer, dans la mesure où leur situation particulière le leur permet, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques, de procédures et de pratiques visant à faire avancer les initiatives de réconciliation et d'éducation des Autochtones.
135. En réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a mis au point une ressource en ligne, *Supporting Reconciliation in Saskatchewan Schools* (soutenir la réconciliation dans les écoles de la Saskatchewan), pour aider les éducatrices et éducateurs à apprendre et à enseigner les séquelles des pensionnats et la réconciliation

**Améliorer la qualité de l'information et des données probantes sur l'éducation des Autochtones à l'échelle pancanadienne**

136. Il faut impérativement des données de haute qualité, comparables et accessibles sur l'état, le rendement et les résultats des systèmes d'éducation au Canada afin de pouvoir suivre les progrès accomplis en matière d'équité et d'inclusion. La collecte et la présentation d'informations pertinentes et utiles de manière uniforme à l'échelle pancanadienne permettront aux responsables de l'éducation d'évaluer les écarts, les tendances et les progrès, de chercher de manière dynamique les possibilités d'amélioration et de croissance et de prendre de meilleures décisions, fondées sur des données probantes, pour combler les écarts. La création d'une base de données de références précises alimentée en continu est une étape nécessaire à la planification de politiques et de programmes éclairés, profitables

aux Canadiennes et Canadiens de tous les milieux.

137. Certes, il n'existe pas d'organisme ou d'institution qui a la responsabilité exclusive de l'évaluation globale des systèmes d'éducation au Canada, mais l'évaluation est un élément clé du système de chaque province et de chaque territoire et un de leurs champs de collaboration essentiels par l'intermédiaire du CMEC. Le CMEC coordonne, en y participant, un certain nombre d'activités relatives aux données et des études qui fournissent des indicateurs sur l'éducation au Canada et répondent aux objectifs et priorités de recherche. Beaucoup de ces activités sont menées à bien par l'intermédiaire du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), qui est un partenariat entre le CMEC et Statistique Canada. Le CSCE a été créé en 1989 dans le but d'améliorer la qualité et la comparabilité des données sur l'éducation au Canada et de fournir une information utile à l'élaboration de politiques en éducation.
138. En 2010, le CMEC et Statistique Canada ont publié le *Cadre pour la production de statistiques sur l'apprentissage et l'éducation au Canada* dans le but de favoriser l'adoption d'une démarche stratégique de la collecte de données, en vue du suivi, de l'évaluation et de la transparence des systèmes d'éducation au Canada. C'est un outil essentiel de la détermination des priorités du Programme de statistiques canadiennes de l'éducation (PSCE). Il précise les champs d'intérêt des utilisateurs tout en évitant les lacunes et les chevauchements. Il répond à tous les objectifs de *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, qui est fondé sur la vision de possibilités d'apprentissage de qualité tout au long de la vie pour toutes et tous les Canadiens.
139. De grands pas ont été franchis, déjà, pour faciliter la collecte et l'échange de données dans les systèmes d'éducation au Canada, mais on constate encore certaines limites des données. Cette section porte sur la nécessité de données

de meilleure qualité sur les apprenantes et apprenants autochtones comme élément essentiel d'un travail plus vaste visant à éliminer les écarts de rendement scolaire et des taux d'obtention des diplômes entre élèves autochtones et non autochtones.

140. En 2012, le CMEC a publié un document intitulé *Enjeux politiques clés de l'éducation des Autochtones : une approche fondée sur les faits* (CMEC, 2012), qui étudie les moyens d'obtenir des données et de l'information de meilleure qualité, afin d'appuyer les provinces et les territoires dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer le rendement scolaire et le niveau de scolarité des élèves autochtones des écoles primaires et secondaires des provinces et des territoires. Les auteurs ont recensé les lacunes au fil d'entrevues avec des organismes autochtones régionaux et pancanadiens ainsi qu'avec les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires et ont proposé des mesures correctives concrètes et rentables que les provinces et les territoires pourraient appliquer en tirant

parti des données dont ils disposent en ce qui concerne l'administration et les évaluations.

141. Les initiatives décrites ci-dessus attestent la détermination du Canada à renforcer les partenariats existants et à travailler pour améliorer la qualité des données existantes, sur et pour les élèves autochtones. Le CSCE continue d'élaborer des indicateurs et de chercher une méthode pour permettre aux Autochtones de s'identifier comme tels afin de faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion de données pancanadiennes sur les élèves de ce segment de la population. Par l'intermédiaire des ministères responsables de l'Éducation et en partenariat avec les organismes autochtones régionaux ainsi que les communautés locales, les provinces et les territoires progressent dans l'élaboration d'indicateurs au niveau des politiques provinciales et territoriales qui devraient mieux servir les intérêts de leurs populations autochtones.



## SECTION 5 – CONCLUSION

Cette neuvième consultation sur la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement couvre la période de 2012 à 2015 et donne un aperçu de la participation à l'éducation de la petite enfance et à l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire, des taux d'obtention des diplômes ainsi que de l'apprentissage et du développement des compétences des adultes au Canada. Grâce à un robuste cadre législatif et stratégique qui interdit la discrimination dans le domaine de l'enseignement, les systèmes d'éducation proposent désormais des services d'éducation largement inclusifs, auxquels toutes et tous peuvent

participer avec succès, au mieux de leurs capacités. Des défis subsistent, toutefois, dont le plus important est l'éducation des populations autochtones, à tous les niveaux. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont conscients de la nécessité de porter une attention particulière aux élèves et étudiantes et étudiants autochtones et, en collaboration avec les communautés, les organismes et d'autres partenaires autochtones, ils comblent peu à peu l'écart de rendement de sorte que les Canadiennes et Canadiens de tous les milieux bénéficient d'une éducation de qualité.



# ANNEXE – SOURCES

Commission canadienne pour l'UNESCO  
<http://fr.ccunesco.ca/>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
<https://www.cmec.ca/1/Accueil.html>

Statistique Canada  
<http://www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html>

## Sites Web relatifs à l'éducation

Affaires autochtones et du Nord Canada  
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010002/1100100010021>

Alberta Advanced Education  
<http://advancededucation.alberta.ca>

Alberta : ministère de l'Éducation  
<http://education.alberta.ca/>

Alberta Ministry of Human Services (ministère des services sociaux de l'Alberta)  
<http://www.humanservices.alberta.ca/>

Colombie-Britannique : ministère de l'Éducation  
<http://www.gov.bc.ca/bced/>

Colombie-Britannique : ministère de l'Enseignement supérieur  
<http://www.gov.bc.ca/aved/>

Île-du-Prince-Édouard : ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture  
<https://www.princeedwardisland.ca/en/topic/education-early-learning-and-culture>

Île-du-Prince-Édouard : ministère de la Main-d'œuvre et des Études supérieures  
<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/main-doeuvre-et-etudes-superieures>

Manitoba : ministère de l'Éducation et de la Formation  
<http://www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html>

Nouveau-Brunswick : ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
<http://www.gnb.ca/0000/index-e.asp44>

Nouveau-Brunswick : ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail  
[http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education\\_postsecondaire\\_formation\\_et\\_travail.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail.html)

Nouvelle-Écosse : ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
<http://www.ednet.ns.ca>

Nouvelle-Écosse : ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire  
<http://www.gov.ns.ca/lwd/>

Nunavut : Collège de l'Arctique  
<http://www.arcticcollege.ca/>

Nunavut : ministère de l'Éducation  
<http://www.gov.nu.ca/fr/node/1484/346>

Ontario : ministère de l'Éducation  
<http://www.edu.gov.on.ca>

Ontario : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle  
<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/index.html>

Québec : ministère de la Famille  
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Pages/index.aspx>

Québec : ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Saskatchewan : ministère de l'Éducation  
<http://www.saskatchewan.ca/bonjour/government/ministries/education>

Saskatchewan : ministère de l'Enseignement supérieur  
<http://www.saskatchewan.ca/bonjour/government/ministries/advanced-education>

Terre-Neuve-et-Labrador : ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
<http://www.gov.nl.ca/edu/>

Terre-Neuve-et-Labrador : ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences avancées  
<http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/>

Territoires du Nord-Ouest : ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
<https://www.ece.gov.nt.ca/fr>

Yukon : ministère de l'Éducation  
<http://www.education.gov.yk.ca/fr/index.html>

## Législation

Canada. Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne.  
 Sur Internet : <http://www.cashra.ca/fr/liens.html>

Canada. *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* (consulté le 13 mars 2015).  
 Sur Internet : <<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>>.

Canada. *Loi canadienne sur les droits de la personne*, 1985 (consulté le 13 mars 2015).  
 Sur Internet : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-6/>

Canada. *Loi sur la citoyenneté*, 1985 (consulté le 13 mars 2015).  
 Sur Internet : <<http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-29/>>.

Canada. *Loi sur le multiculturalisme canadien*, 1985 (consulté le 13 mars 2015).  
 Sur Internet : <<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>>.

## Publications

- ALBERTA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Education Business Plan 2015-18*, 15 octobre 2015 (consulté le 8 mars 2015). Sur Internet : <https://goo.gl/ykn13v>.
- ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *Who is offering full-day Kindergarten in Canada?*, 2010 (consulté le 18 mars 2015). Sur Internet : <http://www.teachers.ab.ca/Publications/ATA%20News/Volume%2044%202009-10/Number%2014/In%20the%20News/Pages/Who%20is%20offering%20full-day%20kindergarten%20in%20Canada.aspx>.
- ASIA SOCIETY. *Mettre en œuvre des politiques et des pratiques hautement efficaces en enseignement : Sommet international sur la profession enseignante de 2015*, 2015 (consulté le 25 février 2016). Sur Internet : [http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/344/ISTP%20Asia%20Society%20report\\_Final\\_FR.pdf](http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/344/ISTP%20Asia%20Society%20report_Final_FR.pdf).
- BERGER, J., A. MOTTE et A. PARKIN. *The price of knowledge: Access and student finance in Canada*, 4<sup>e</sup> éd., sous la direction de J. Berger, A. Motte et A. Parkin, 2009 (consulté le 8 mars 2015). Sur Internet : [http://qspace.library.queensu.ca/bitstream/1974/5780/1/POKVol4\\_EN.pdf](http://qspace.library.queensu.ca/bitstream/1974/5780/1/POKVol4_EN.pdf).
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Aboriginal education enhancement agreements*, s. d. (consulté le 9 mars 2012). Sur Internet : <http://www.bced.gov.bc.ca/abed/agreements/welcome.htm>.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Aboriginal Report – How Are We Doing?* (2015-2016) (consulté le 14 février 2018). Sur Internet : <https://goo.gl/Y9P9an>
- COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015 (consulté le 6 avril 2015). Sur Internet : [http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French\\_Exec\\_Summary\\_web\\_revised.pdf](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French_Exec_Summary_web_revised.pdf).
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE, 2012, 2013* (consulté le 30 mars 2016). Sur Internet : [http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/318/PISA2012\\_CanadianReport\\_FR\\_Web.pdf](http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/318/PISA2012_CanadianReport_FR_Web.pdf).
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Atelier technique du CMEC sur les données pancanadiennes liées aux Autochtones, 29 et 30 mars 2011, Améliorer les données pancanadiennes sur les Autochtones pour de meilleurs résultats*, 2011 (consulté le 14 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/276/atelier-technique-cmec-donnees-autochtones-rapportSommaire.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Cadre du CMEC pour l'apprentissage et le développement des jeunes enfants*, 2014a (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2016). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/327/2014-07-Early-Learning-Framework-FR.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Enjeux politiques clés de l'éducation des Autochtones : une approche fondée sur les faits*, 2012 (consulté le 30 mars 2016). Sur Internet : [http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/295/Key-Policy-Issues-in-Aboriginal-Education\\_FR.pdf](http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/295/Key-Policy-Issues-in-Aboriginal-Education_FR.pdf).

- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'Éducation au Canada – Horizon 2020 : Déclaration conjointe – Ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation*, 2008b (consulté le 4 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.fr.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'éducation au Canada : une vue d'ensemble*, s. d. (consulté le 5 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/298/L-education-au-Canada--une-vue-d-ensemble/index.html>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'évolution des systèmes éducatifs : Rapports du Canada. Premier rapport : Les systèmes éducatifs au Canada et les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Second rapport : L'éducation pour l'inclusion au Canada : la voie de l'avenir*, 2008a (consulté le 17 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/122/ICE2008-reports-canada.fr.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *PPCE 2013 : Rapport de l'évaluation pancanadienne en sciences, en lecture et en mathématiques*, 2014b (consulté le 30 mars 2016). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/337/PCAP-2013-Public-Report-FR.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Apprentissage et éducation des adultes : Rapport d'étape du Canada en vue du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE) de la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)*, 2012b (consulté le 14 mars 2015). Sur Internet : [http://www.cmec.ca/publications/lists/publications/attachments/283/grale\\_fr.pdf](http://www.cmec.ca/publications/lists/publications/attachments/283/grale_fr.pdf).
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Promouvoir l'égalité des chances en éducation : Rapport du Canada pour la huitième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement*, 2012a (consulté le 4 mars 2015). Sur Internet : [http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/289/2012.11\\_Promoting\\_Equality\\_of\\_Educational\\_Opportunity\\_FR.pdf](http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/289/2012.11_Promoting_Equality_of_Educational_Opportunity_FR.pdf).
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Rapport à l'UNESCO et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies sur l'éducation aux droits de la personne : Rapport pour le Canada 2005-2009*, 2010 (consulté le 4 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/267/hr-canada-report-2005-2009-fr.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Réponse du Canada aux Questionnaires de l'UNESCO sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014 : L'Éducation pour le développement durable après 2014 et Rapport final de la DEDD*, 2014 (consulté le 15 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/335/Canada-Response-UNESCO-DESD-2014-Questionnaires-1-and-2-FR.pdf>.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : Rapport sur la situation au Canada – Septembre 2007*, 2007 (consulté le 4 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/105/Canada-report-antidiscrimination-2007.fr.pdf>.

- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et GOUVERNEMENT DU CANADA. *Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, 2013b (consulté le 17 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/315/Canadian-PIAAC-Report.FR.pdf>
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et GOUVERNEMENT DU CANADA. *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)*, 2013a (consulté le 6 mars 2015). Sur Internet : [http://cmec.ca/docs/programs/initiatives/olp/protocol/Protocol\\_2013-2018\\_FR.pdf](http://cmec.ca/docs/programs/initiatives/olp/protocol/Protocol_2013-2018_FR.pdf).
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et STATISTIQUE CANADA. *Analyse des données fédérales : Données sur les Autochtones dans les sources de Statistique Canada sur l'éducation*, 2009 (consulté le 20 mars 2015). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/229/federal-analyse-donnees-federales-mars2009.pdf>.
- EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Apprentissage – Décrochage scolaire*, 2016 (consulté le 18 mars 2015). Sur Internet : [http://well-being.esdc.gc.ca/mismeiowb/.3ndic.1t.4r@-eng.jsp?iid=32#M\\_1](http://well-being.esdc.gc.ca/mismeiowb/.3ndic.1t.4r@-eng.jsp?iid=32#M_1)
- EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). « Immigrantes et immigrants au Canada : le milieu socio-économique a-t-il de l'importance? », *L'Évaluation... Ça compte!*, 2015, n° 9, (consulté le 30 mars 2016). Sur Internet : [http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/343/AMatters\\_No9\\_FR.pdf](http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/343/AMatters_No9_FR.pdf).
- FINNIE, R., ET R.E. MUELLER. *Access to Post-Secondary Education among the First and Second Generation Children of Canadian Immigrants*, juin 2012. Sur Internet : <https://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/33198/1/EPRI%20Working%20Paper%202012-03.pdf>.
- FINNIE, R., et R.E. MUELLER. *Access to post-secondary education in Canada among the children of Canadian immigrants*, 2009 (consulté le 8 mars 2015). Sur Internet : [http://mesa-project.org/files/MESA2008\\_Finnie\\_Mueller.pdf](http://mesa-project.org/files/MESA2008_Finnie_Mueller.pdf).
- FINNIE, R., R.E. MUELLER et A. WISMER. *Access and barriers to post-secondary education in Canada: Evidence from a longitudinal PISA dataset*, 2013 (consulté le 21 mars 2015). Sur Internet : <http://www.iwaae.org/papers%20sito%202013/Finnie.pdf>.
- FINNIE, R., R.E. MUELLER et A. WISMER. *Access and barriers to post-secondary education in Canada: Evidence from the YITS*, 2012 (consulté le 21 mars 2015). Sur Internet : <http://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/33196/1/EPRI%20Working%20Paper%202012-01.pdf>.
- FINNIE, R., R.E. MUELLER et A. WISMER. « Access and barriers to postsecondary education in Canada: Evidence from the Youth in Transition Survey », *La Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 2015, vol. 45, n° 2 (consulté le 31 mars 2015). Sur Internet : <http://journals.sfu.ca/cjhe/index.php/cjhe/article/view/2472>.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Déclaration du premier ministre à l'occasion de la présentation du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation*, 15 décembre 2015 (consulté le 31 mars 2016). Sur Internet : <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/12/15/declaration-du-premier-ministre-loccasion-de-la-presentation-du-rapport-final>.

- ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Rapport sur l'apprentissage professionnel*, 2013 (consulté le 21 juin 2016). Sur Internet : [http://www.gov.pe.ca/photos/original/ProfLearning\\_Fr.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/ProfLearning_Fr.pdf).
- JOINT TASK FORCE ON IMPROVING EDUCATION AND EMPLOYMENT OUTCOMES FOR FIRST NATIONS AND MÉTIS PEOPLE. *Voice, Vision and Leadership: A Place for All*, 2013 (consulté le 20 mars 2015). Sur Internet : <http://www.jointtaskforce.ca/wp-content/uploads/2013/04/Joint-Task-Force-Final-Document.pdf>.
- MANITOBA. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES. *Faire le pont entre deux mondes : Plan d'action pour l'éducation et l'emploi des Autochtones, 2008-2011*, 2011 (consulté le 20 mars 2015). Sur Internet : [http://www.edu.gov.mb.ca/efpa/plan\\_action/plan\\_08-11.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/efpa/plan_action/plan_08-11.pdf).
- NATIONS UNIES. *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2006 (consulté le 3 mars 2015). Sur Internet : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>.
- NATIONS UNIES. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 2008 (consulté le 9 mars 2015). Sur Internet : [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf).
- NOUVELLE-ÉCOSSE. THE LEADERSHIP ACADEMY. L'École de leadership pédagogique de la Nouvelle-Écosse (ELPNE). Sur Internet : <http://www.nselc.ednet.ns.ca/bienvenue.html>.
- NUNAVUT. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Loi sur l'éducation*, 2008 (consulté le 10 mars 2015). Sur Internet : <http://www.canlii.org/fr/nu/legis/lois/lnun-2008-c-15/derniere/lnun-2008-c-15.html>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS. *Atteindre des résultats grâce aux partenariats : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones*, 2015 (consulté le 10 mai 2016). Sur Internet : <http://www.tcu.gov.on.ca/epep/publications/APSET2015ProgressReportFr.pdf>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Atteindre l'excellence. Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, 2014b (consulté le 10 mai 2016). Sur Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/about/renewedVisionFr.pdf>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *De solides bases : Deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, 2013 (consulté le 20 mars 2015). Sur Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/ASolidFoundationFr.pdf>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques*, 2014c (consulté le 6 mars 2015). Sur Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf>.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan de mise en œuvre : Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, 2014a (consulté le 10 mai 2016). Sur Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/OFNImplementationPlanFr.pdf>.

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Education policy outlook Canada*, 2015b (consulté le 16 mars 2015). Sur Internet : <http://www.oecd.org/edu/EDUCATION%20POLICY%20OUTLOOK%20CANADA.pdf>.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Paris, Éditions OCDE, 2016. Sur Internet : [http://www.oecd-ilibrary.org/education/l-importance-des-competences\\_9789264259492-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/education/l-importance-des-competences_9789264259492-fr).
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Principaux résultats de l'enquête PISA 2012 : Ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils savent*, 2014 (consulté le 16 mars 2015). Sur Internet : <https://www.oecd.org/pisa/keyfindings/pisa-2012-results-overview-FR.pdf>.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, Éditions OCDE, 2015a (consulté le 30 juin 2016). Sur Internet : [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/regards-sur-l-education-2015\\_eag-2015-fr#page3](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/regards-sur-l-education-2015_eag-2015-fr#page3).
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de l'excellence (volume II) : Offrir à chaque élève la possibilité de réussir*, 2014 (consulté le 13 mars 2015). Sur Internet : [http://www.oecd-ilibrary.org/education/resultats-du-pisa-2012-l-equite-au-service-de-la-reussite-volume-ii\\_9789264205321-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/education/resultats-du-pisa-2012-l-equite-au-service-de-la-reussite-volume-ii_9789264205321-fr).
- PARKIN, A. *International report card on public education: Key facts on Canadian achievement and equity*. The Environics Institute, 2015 (consulté le 19 mars 2015). Sur Internet : <http://www.environicsinstitute.org/uploads/institute-projects/environics%20institute%20-%20parkin%20-%20international%20report%20on%20education%20-%20final%20report.pdf>.
- STATISTIQUE CANADA. *Caractéristiques linguistiques des Canadiens*, 2012 (consulté le 8 mars 2015). Sur Internet : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-fra.pdf>.
- STATISTIQUE CANADA. « Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada, 2013-2014 », *Le Quotidien*, 30 novembre 2015 (consulté le 30 mars 2016). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/151130/dq151130d-fra.htm>.
- STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation (EASEF)*, 2008 (consulté le 8 mars 2015). Sur Internet : <https://goo.gl/ECgsZJ>.
- STATISTIQUE CANADA. *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*, 2013a (consulté le 7 mars 2015). Sur Internet : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.pdf>.
- STATISTIQUE CANADA. *Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada*, 2011c (consulté le 10 mars 2015). Sur Internet : [https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011003\\_3-fra.cfm](https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011003_3-fra.cfm).
- STATISTIQUE CANADA. « Mobilité intergénérationnelle en éducation : l'achèvement d'études universitaires selon le niveau de scolarité des parents », *Tendances sociales canadiennes*, 24 août 2011(a) (consulté le 10 mars 2015). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011002/article/11536-fra.pdf>.

- STATISTIQUE CANADA. *Participation aux études postsecondaires dans les groupes sous-représentés et minoritaires*, décembre 2011(b), vol. 8, n° 4 (consulté le 8 mars 2015). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011004/article/11595-fra.htm>.
- STATISTIQUE CANADA. *Population selon le sexe et le groupe d'âge au 1<sup>er</sup> juillet 2015 au Canada*, 2016a (consulté le 4 mars 2016). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo10a-fra.htm>.
- STATISTIQUE CANADA. *Regard sur la démographie canadienne*, 2<sup>e</sup> édition, 19 février 2016(b) (consulté le 3 mars 2016). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/91-003-x2014001-fra.pdf>.
- STATISTIQUE CANADA. *Regards sur la société canadienne : Les différences entre les sexes dans les programmes de sciences, technologies, génie, mathématiques et sciences informatiques (STGM) à l'université*, 2013b (consulté le 18 mars 2015). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11874-fra.htm>.
- STATISTIQUE CANADA. *Tableau 477-0025 : Nombre d'élèves dans les programmes réguliers pour les jeunes des écoles publiques primaires et secondaires, selon l'année d'études et le sexe, Canada, provinces et territoires, annuel (nombre), banque de données CANSIM*, s. d. (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2016). Sur Internet : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=4770025&p2=9&tabMode=dataTable&p1=-1&retrLang=fra&srchLan=-1&lang=fra>.
- STATISTIQUE CANADA. « Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs 1990-1991 à 2009-2010 », *Le Quotidien*, 3 novembre 2010 (consulté le 12 mars 2015). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010004/article/11339-fra.htm>.
- STATISTIQUE CANADA, EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, 2013 (consulté le 20 novembre 2014). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/315/Canadian-PIAAC-Report.FR.pdf>.
- STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2015*, 2015 (consulté le 30 mars 2016). Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/81-604-x2015001-fra.htm>.
- TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. EDUCATION CHILD, YOUTH AND FAMILY SERVICES. *Full-day Kindergarten to be implemented province-wide in 2016*, communiqués de presse, 27 mars 2014 (consulté le 16 mars 2015). Sur Internet : <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2014/edu/0327n12.htm>.
- TERRITOIRES DU NORD-OUEST. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE L'EMPLOI. *Aboriginal student achievement education plan: Status update – March 2013*, 2013 (consulté le 19 mars 2015). Sur Internet : <https://www.ece.gov.nt.ca/files/pages/756/asastatusreportmarch2013.pdf>.
- TERRITOIRES DU NORD-OUEST. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE L'EMPLOI. *Aboriginal student achievement plan, 2011* (consulté le 19 mars 2015). Sur Internet : [https://www.ece.gov.nt.ca/files/Early-Childhood/asa/ASA%20Education\\_Plan\\_Final%20Document.pdf](https://www.ece.gov.nt.ca/files/Early-Childhood/asa/ASA%20Education_Plan_Final%20Document.pdf).





# **Une éducation de qualité pour toutes et tous**

**Rapport du Canada pour la neuvième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement**